

Rapport d'activités 2014



*Un ARC fort
pour un Grand Genève fort*

Sommaire

Partie 1 : l'ARC Syndicat mixte

Qu'est-ce que l'ARC ?.....	P. 6
• Un territoire à enjeux	
• Vers un pôle métropolitain	
• L'ARC : un acteur majeur de la coopération transfrontalière	
Compétences et champs d'intervention	P. 8
• Champs d'intervention	
Instances de l'ARC	P. 10
• Le Bureau	
• Le Comité Syndical	
• Les conférences des exécutifs et les comités de pilotage	
Grand Genève	P. 10
• La gouvernance	
• Le Projet d'agglomération	
• Les PACA	
Politiques contractuelles	P. 14
- Partenariats avec la Région Rhône-Alpes	
• Vers une convention de coopération métropolitaine	
• Le GPRA (2010/2014)	
• CDDRA	
- Les autres partenariats français	
- La coopération transfrontalière	
• Europe (INTERREG)	
• Région Rhône-Alpes	
• Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie	
Concertation	P. 17
• Le Forum d'agglomération	
• Le Conseil Local de Développement du Genevois français	

Partie 2 : l'année 2014

L'équipe	P. 20
• Composition du Bureau	
• Les membres titulaires du Comité Syndical	
• Les agents	
Le rapport financier	P. 22
• Le budget 2014	
Les partenaires financiers pour l'ARC	P. 24
et le territoire	
- La Région Rhône-Alpes	
• La fin du GPRA : bilan en chiffres, exemples d'actions	
• Bilan CDDRA, exemples d'actions	
- Les conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie	
- L'Europe	
- L'État (FNADT)	
- Régionyon	
Activités et projets, l'ARC en actions	P. 30
- Vers un pôle métropolitain (engagement du processus de transformation)	
- La mobilité	
- L'aménagement du territoire et la transition énergétique	
• Aménagement du territoire et urbanisme	
• Air, climat, énergie, déchets	
• Agriculture	
• Environnement et paysage	
- Le développement économique, l'emploi et la formation	
- La communication et identité du territoire	
• Communication	
• Culture	
- Garantir la concertation	
• Le Forum d'agglomération du Grand Genève	
• Le CLD du Genevois français	

Partie 3 : glossaire

P. 46

Partie 4 : annexes

P. 50



Directeur de la publication : Jean Denais
Directeur de rédaction : Sébastien Jerdelet
Rédaction : ARC et Ligne Ovale
Création graphique et mise en page : www.ligneovale.fr
© ARC, décembre 2015
ARC Syndicat mixte
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès - 74100 Ambilly
+33 (0)450 04 54 05
info@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr

Un ARC fort pour un Grand Genève fort

L'ARC, syndicat mixte, est né d'un triple constat : l'agglomération transfrontalière du Grand Genève est une réalité quotidienne et appelle le développement de services et d'équipements ; le rôle des collectivités du Genevois français doit être renforcé face à Genève ; des partenariats solides et pérennes doivent être conclus avec les autorités suisses et françaises.

Au-delà de ce constat, la réforme territoriale et les perspectives établies par la loi NOTRe viennent renforcer la légitimité et la pertinence d'un ARC fort dans un Grand Genève fort. L'évolution du paysage institutionnel, avec la création de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le développement du Grand Genève, l'évolution des compétences entre l'État, les Conseils régionaux, les Départements, les métropoles et le bloc intercommunal, ainsi que les nouvelles contraintes financières, nous poussent à nous regrouper autour de nos atouts métropolitains pour assurer notre avenir.

L'attractivité, le dynamisme économique et l'environnement exceptionnel de notre région transfrontalière sont de véritables atouts. La croissance du Grand Genève pèse toutefois sur notre qualité de vie : mobilité, logement, environnement sont sous pression. Les solutions existent mais elles impliquent que tous les acteurs, suisses et français, s'engagent résolument pour bâtir une agglomération plus équilibrée, au service de ses citoyens.

C'est le rôle de l'ARC que d'offrir des perspectives de solution aux phénomènes de congestion routière, du mal logement mais aussi de la dégradation de la qualité de l'air... À l'heure où l'efficacité de l'action publique impose de mutualiser les moyens et de fédérer les énergies autour de projets de territoire élargis et ambitieux, la présence de la frontière exige un effort renouvelé de nos collectivités pour apporter des réponses au double défi du bouleversement de notre organisation territoriale dans un contexte transfrontalier.

Les élus du Genevois français l'ont bien compris : c'est unis que nous pourrions garantir le développement de nos périmètres intercommunaux et communaux ; c'est unis que nous saurons gérer la pression de la frontière et entretenir une relation équilibrée avec une Genève à la stature internationale. L'ARC est une réponse aux défis que nous rencontrons tous les jours, une réponse que nous construisons ensemble, chaque jour, sans compter nos efforts face à la complexité et aux difficultés réelles de la coopération transfrontalière.

L'année 2014 a été marquée par des revers : la votation genevoise du 18 mai 2014 rejetant le cofinancement suisse de parkings relais sur le territoire français a bloqué la mise en œuvre de nombreux chantiers du Grand Genève. Loin de nous décourager, les écueils rencontrés ont renforcé notre résolution à doter le Genevois français de solides fondations. C'est pourquoi l'ARC s'est engagé dès 2014 dans une démarche de transformation en pôle métropolitain qui verra le jour en 2017 : ce pôle métropolitain nous permettra de mieux nous inscrire dans les dynamiques métropolitaines du Grand Genève, de négocier plus forts avec nos partenaires suisses et français et de peser au sein de la nouvelle grande Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Parallèlement, nous portons les chantiers de la gouvernance transfrontalière avec le projet de doter le Grand Genève d'un Groupement Européen de Coopération, et recherchons sans relâche des solutions pour financer les projets indispensables aux 400 000 habitants de notre territoire. Notre action s'est concentrée sur les champs de la mobilité, de la transition énergétique et du développement économique. Et nous enregistrons aussi des succès : la Confédération est venue appuyer la réalisation du BHNS d'Annemasse, la mobilisation des dispositifs régionaux a permis d'obtenir des enveloppes financières significatives au bénéfice des projets du Genevois français. L'ARC est désormais identifié par tous les acteurs suisses et français comme une véritable force de proposition et un partenaire solide avec lequel il faut compter, le nom du Grand Genève est désormais connu de tous, il déclenche d'ailleurs des passions à la hauteur de son appropriation par la population...



© B. Eyquem

En ces temps difficiles pour nos concitoyens, pour nos collectivités, je suis fier de pouvoir participer à une entreprise d'avenir : l'ARC fait la preuve tous les jours d'inventivité politique et technique. Si nul ne sait de quoi demain sera fait, c'est nous, élus de l'ARC, qui apportons une vision, de la créativité et du dynamisme au service du Genevois français et de ses habitants.

Les défis sont immenses, mais il nous appartient de les relever avec fierté et ténacité. Je vous souhaite une bonne lecture de notre rapport d'activité.

Jean Denais,
Président de l'ARC Syndicat mixte

1

L'ARC

Syndicat mixte



Téléphérique du Salève avec vue sur le Grand Genève



Qu'est-ce que l'ARC ?

L'Association régionale de coopération des collectivités du Genevois français a été initiée en 2001 et créée en 2004, sous l'impulsion de Messieurs Robert Borrel, Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A), Étienne Blanc, Président de la Communauté de communes (CC) du Pays de Gex, Bernard Gaud, Président de la CC du Genevois et Bernard Fichard, Président de la CC du Bas-Chablais.

L'ARC s'est fixée pour mission de coordonner l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français.

L'année 2010 a marqué un tournant dans l'affirmation du rôle de l'ARC : l'association devient Syndicat mixte. Ce changement de statut lui permet de consolider sa gouvernance politique et de renforcer son positionnement au sein du Grand Genève et de Rhône-Alpes. De plus, l'ARC change de nom et devient l'ARC Syndicat mixte, l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français. Cette même année, les élus de l'ARC se réunissent pour la première fois pour installer le Comité syndical et élire le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau.

L'ARC représente les collectivités locales françaises partenaires du Grand Genève : une communauté d'agglomération, une commune et huit communautés de communes, soit 120 communes au total. Unies au sein d'une même instance, elles constituent un acteur à part entière du projet transfrontalier, au même titre que la République et canton de Genève, ou le District de Nyon et les autres partenaires français : État, Région Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie.

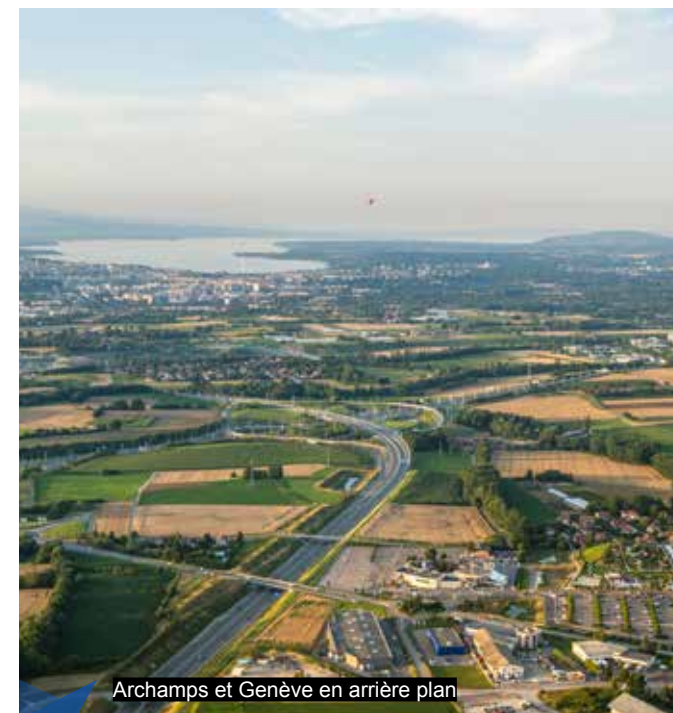
Avec 388 403 habitants (Insee 2014), l'ARC représente l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière.

Un territoire à enjeux

Les collectivités françaises du Genevois ont reconnu la nécessité de se regrouper pour construire un projet d'agglomération commun avec les cantons de Genève et de Vaud et les différents partenaires français de la coopération transfrontalière (République française, Région Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie).

La qualité du cadre de vie, la vitalité économique, sociale, culturelle, le haut niveau de formation et d'équipement, le caractère international de Genève, confèrent au territoire une très grande attractivité. Mais de nombreux défis, partagés à l'échelle franco-valdo-genevoise, sont à relever.

Ce territoire transfrontalier connaît des déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) et mieux répartir la production de logements et la création d'emplois à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement et sur les terres agricoles, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières (550 000 passages de douane par jour aux frontières du canton de Genève) ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).



Archamps et Genève en arrière plan

© Jean Revillard / Rezo.ch

QU'EST-CE QUE LE GENEVOIS FRANÇAIS ?

Il est composé des collectivités proches des cantons de Genève et Vaud, comprises dans le bassin de vie transfrontalier du Grand Genève :

- le Pays de Gex ;
- le Pays Bellegardien ;
- le Genevois haut-savoyard ;
- une partie du Faucigny ;
- une partie du Chablais.

Les études de l'Observatoire statistique transfrontalier l'attestent : le périmètre de l'ARC et du Grand Genève correspond à la réalité de notre bassin de vie et appelle des réponses politiques à cette échelle.



QUELQUES CHIFFRES

Le Grand Genève :

- 2 pays ;
- 2 cantons ;
- 2 départements ;
- 1 région ;
- 212 communes ;
- 964 000 habitants (Genève : 483 000 hab. / Nyon : 93 000 hab.)
Estimation chiffres 2014 ;
- Environ 450 000 emplois ;
- 2 000 km²

L'ARC :

- 10 membres ;
- 8 communautés de communes ;
- 1 communauté d'agglomération ;
- 1 commune (Thonon-les-Bains) ;
- 388 403 habitants ;
- 113 963 emplois ;
- 1 392 km²

Population :

• Annemasse Agglo	85 720	(12 communes)
• CC Arve et Salève	18 756	(8 communes)
• CC du Bas Chablais	37 591	(17 communes)
• CC Collines du Léman	11 597	(7 communes)
• CC Faucigny Glières	26 569	(7 communes)
• CC du Genevois	39 196	(17 communes)
• CC du Pays Bellegardien	21 483	(15 communes)
• CC du Pays de Gex	85 512	(27 communes)
• CC Pays Rochois	26 067	(9 communes)
• Commune de Thonon	35 912	(1 commune)

> **Population totale INSEE au 1^{er} janvier 2014 :**
388 403 habitants.

Vers un pôle métropolitain

Face aux défis à relever, l'ARC doit porter un projet fort, se doter d'une organisation claire, et disposer de capacités d'actions dans un paysage transfrontalier complexe. En effet, le Genevois français doit faire entendre sa voix face aux évolutions des périmètres institutionnels (la création de la future Région Rhône-Alpes-Auvergne) et accroître ses capacités de négociation et de partenariat au sein du Grand Genève. Les élus du Comité Syndical de l'ARC ont adopté au mois d'octobre 2014, et à l'unanimité, la feuille de route politique 2014-2020 avec au nombre de ses objectifs la transformation du syndicat mixte en pôle métropolitain d'ici le 1^{er} trimestre 2017.

Institué par la Loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités locales, le statut de pôle métropolitain permet d'initier des « actions d'intérêt métropolitain » au service des citoyens du Genevois français, ainsi que les projets structurants nécessaires au Grand Genève.

Dans ce cadre, les membres de l'ARC se sont engagés sur trois domaines d'intervention prioritaires :

- la mobilité avec le développement de l'offre de transports en commun, de projets innovants, d'infrastructures et de services de transports ;
- l'aménagement durable et la transition énergétique ;
- la création d'emplois à travers le développement économique, l'innovation, la formation et la relation à la Genève internationale.

La communication constitue un enjeu transversal fort : elle doit permettre de mieux faire connaître les enjeux communs et de fédérer autour du projet de territoire.

L'enjeu du changement de statut est donc de développer les compétences de l'ARC pour engager des politiques publiques efficaces, afin de répondre au défi métropolitain. Il s'agit également de porter des partenariats forts avec les collectivités et acteurs français, genevois et vaudois. Cette évolution permettrait à l'ARC de compter parmi les structures métropolitaines majeures et d'affirmer son rôle charnière entre la Suisse et la future Région Rhône-Alpes-Auvergne.

L'ARC : un acteur majeur de la coopération transfrontalière

Pour bâtir un projet de territoire global, couvrant les différents aspects de la vie quotidienne des habitants, il est essentiel que les acteurs se concertent et se coordonnent pour l'élaboration, la conduite et la mise en œuvre d'un destin commun : telle est la vocation du Grand Genève. Celui-ci permet de proposer des réponses élaborées à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, qui ne pourraient être portées par une seule collectivité. Les axes de travail majeurs portent sur les questions de mobilité, d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et de transition énergétique, mais aussi de développement économique, de culture ou de services à la population avec la volonté partagée de créer une agglomération qui soit à la fois multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique. Dans ce cadre, l'ARC, en fédérant et en représentant les intercommunalités et communes du Genevois français (10 membres, 120 communes), est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

Compétences et champs d'intervention

L'ARC coordonne les réflexions et actions de ses membres sur les sujets liés à l'aménagement et au développement de son territoire, notamment :

- la coopération transfrontalière à travers le Grand Genève ;
- les démarches de développement territorial, telles que le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) ou le GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) ;
- la conduite de démarches de planification par une coordination interSCOT ;
- l'appui au développement économique et à l'innovation ;
- l'observation du territoire.

L'ARC coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières, notamment au sein du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG).

Par ailleurs, l'ARC conduit et coordonne des projets et contrats de développement avec la Région Rhône-Alpes, l'État, l'Union Européenne, les Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie, les établissements publics de coopération intercommunale ou les acteurs de développement.

Enfin, l'ARC réalise des actions de communication utiles au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière.

Champs d'intervention

En fédérant les collectivités du Genevois français, l'ARC donne du poids aux politiques mises en œuvre, et une vision partagée de l'aménagement du territoire qui s'articule avec les orientations du Grand Genève. En se structurant et en se positionnant, il contribue à la mise en œuvre opérationnelle des projets. Interlocuteur des collectivités suisses et des partenaires français, porteur administratif de dispositifs de la Région Rhône-Alpes (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) et Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA), l'ARC est un acteur central du développement de ce territoire.



Pays de Gex

À l'occasion du renouvellement de mandat intervenu en 2014, l'ARC s'est doté d'une nouvelle feuille de route politique lors du Comité syndical du 9 octobre 2014, afin de structurer son action. Quatre grands axes stratégiques ont été définis :

- La mobilité, à travers la recherche de cofinancements pour les infrastructures de transport, l'élaboration d'un schéma de transports propre au Genevois français et, dans la perspective du Grand Genève, encourager les nouveaux usages (autopartage, services P+R, covoiturage, etc.).
- La coordination de l'aménagement du territoire, en ouvrant notamment la réflexion à l'aménagement commercial, et à la mise en réseau des territoires sur les enjeux de la transition énergétique.
- La déclinaison opérationnelle de l'Éco-cité du Grand Genève français, stratégie de développement économique de l'ARC et levier indispensable pour conforter le dynamisme de l'emploi du territoire.
- Le renforcement de la communication à destination de la population afin que les habitants du Genevois français et du Grand Genève s'approprient leur territoire, participent au « vivre ensemble » et à la communauté d'intérêts franco-suisses de notre métropole transfrontalière.

Dans le cadre de la déclinaison de cette feuille de route, l'ARC intervient également dans les domaines suivants :

- Portage de dispositifs adossés aux politiques contractuelles (projet Interreg France-Suisse, dispositifs régionaux, conventions de partenariat avec les Départements, etc.) ;
- Déploiement de la concertation : appui au Conseil Local de Développement (CLD) du Genevois français et au Forum d'agglomération.

ARC ET GRAND GENÈVE : HISTORIQUE AU COURS DE CES 15 DERNIÈRES ANNÉES

- **2001** : Lancement des premières réunions.
- **2004** : Création de l'ARC association.
- **2005** :
 - Création du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, co-présidé par l'ARC.
 - L'État français retient le Projet d'agglomération au titre de sa politique de soutien au « rayonnement européen des métropoles françaises » (15 lauréats).
- **2006** : L'ARC est officiellement membre du CRFG (Comité régional franco-genevois).
- **2007** :
 - Le Projet d'agglomération est labellisé « Grand Projet de la Région Rhône-Alpes ».
 - Signature du Projet d'agglomération n°1 (PA1).
- **2008** : lancement des PACA et du programme de travail transfrontalier du Projet d'agglomération.
- **2009** :
 - Signature avec la Région Rhône-Alpes du Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) : 11,5 millions € 2008-2014.
 - Adoption des statuts de l'ARC Syndicat mixte.
- **2010** :
 - Création et installation de l'ARC Syndicat mixte.
 - Signature de l'accord sur les prestations (PA1) avec un cofinancement de 30 millions € de la Confédération suisse pour des réalisations sur le sol français.
- **2012** :
 - Un nouveau nom pour notre territoire : le Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise.
 - Signature du Projet d'agglomération n°2 (PA2) et du document d'objectifs installant la Contribution spécifique.
 - Signature des premiers contrats de corridors biologiques.
 - Convention d'objectifs de la Communauté transfrontalière de l'eau.
- **2013** :
 - Installation du GLCT du Grand Genève.
 - Installation du Forum d'agglomération.
 - Signature du CDDRA 2013-2019 avec la Région Rhône-Alpes : 20,7 millions € de subventions régionales.
 - Charte politique pour l'aménagement du Grand Genève français (démarche InterSCOT).
 - Approbation de la stratégie économique : Éco-cité française du Grand Genève.
- **2014** :
 - Nouvelle feuille de route politique de l'ARC : « Un ARC fort pour un Grand Genève fort ».
 - Engagement de la réflexion sur la transformation en pôle métropolitain.
 - InterSCOT du Genevois français et lancement du PACA Arve Porte des Alpes.
 - Participation à l'élaboration du CPER 2014-2020 et à l'élaboration des programmes européens 2014-2020.
 - Élaboration de la convention de coopération métropolitaine du Genevois français (volet territorial du CPER).

En bleu : ARC

En vert : Grand Genève

Instances de l'ARC

Le Bureau

Le Bureau de l'ARC est élu par le Comité syndical. Il est composé depuis le 11 juin 2014, d'un Président, de 9 Vice-présidents et de 20 membres au total. Il se réunit une fois par mois.

Le Comité Syndical

Au cours de l'année 2014, le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises. Il est composé de 43 délégués désignés au prorata du nombre d'habitants de chaque collectivité membre de l'ARC :

- Annemasse-Agglomération, 9 délégués ;
- Communauté de communes (CC) du Pays de Gex, 9 délégués ;
- CC du Genevois, 4 délégués ;
- CC du Bas-Chablais, 4 délégués ;
- CC du Pays Bellegardien, 3 délégués ;
- CC Arve et Salève, 2 délégués ;
- CC des Collines du Léman, 2 délégués ;
- CC Faucigny-Glières, 3 délégués ;
- CC du Pays Rochois, 3 délégués ;
- Ville de Thonon-les-Bains, 4 délégués.

Les conférences des exécutifs et les comités de pilotage

Les conférences des exécutifs sont composées des élus, des représentants des collectivités membres de l'ARC et des membres du CDDRA. Appuyées par des groupes de travail, leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques communes, sur des thématiques identifiées :

- aménagement du territoire ;
- mobilité ;
- transition énergétique, agriculture, environnement ;
- économie et formation ;

Chacune des thématiques regroupe 20 à 30 participants lors des séances de travail.

Ces instances se réunissent sur une fréquence trimestrielle et visent la préparation des démarches menées par l'ARC sur ses champs de compétences. Les réflexions préparent et alimentent ainsi les travaux du Bureau et du Comité syndical de l'ARC ainsi que les Comités de pilotage CDDRA et GPRA.

Une présentation de la feuille de route politique a été effectuée devant chaque instance politique des collectivités membres.

Grand Genève

L'agglomération franco-valdo-genevoise couvre deux pays : la France et la Suisse ; deux cantons : Genève et Vaud ; deux départements : l'Ain et la Haute-Savoie et une région : la Région Rhône-Alpes. Elle représente 212 communes sur environ 2 000 km² et totalise 964 000 habitants et 450 000 emplois.

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève se positionne à l'articulation de la France et de la Suisse, et constitue ainsi la deuxième aire urbaine de Rhône-Alpes et de Suisse.

La coopération transfrontalière est née il y a plus de 40 ans, avec la création en 1973 du Comité régional franco-genevois (CRFG). La création de l'ARC et la mise sur pied du Projet d'agglomération en 2004 répondent à un besoin d'intégration et de prise en compte de la réalité de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise dans les différentes politiques publiques.

Au cours de ces 15 dernières années, l'ARC s'est investi aux côtés de ses partenaires suisses et français sur plusieurs plans :

- approfondissement des problématiques d'aménagement du territoire et révision des documents de planification en matière d'aménagement et de développement du territoire ;
- actions en matière de politiques de services ;
- stratégie en matière de développement de l'offre de transports publics et élaboration de mécanismes de financement pour le financement des infrastructures de transports publics « d'intérêt d'agglomération » (Confédération suisse, appels à projet de l'État français, Contrat de Projet État-Région, contribution spécifique du Canton de Genève) ;
- élaboration de mécanismes de financement.

2012, LE PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GEVEVOIS DEVIENT LE GRAND GENÈVE...

... à l'issue d'une démarche de concertation regroupant plus de 5 000 personnes, permettant de donner un nom à leur territoire (avril 2012).



Affiche de révélation du nouveau nom, mai 2012

La gouvernance

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Comité de pilotage du Grand Genève a laissé place au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève. Cette organisation politique et administrative renforce la gouvernance de l'agglomération. Il s'agit du premier organe de coopération transfrontalière de droit suisse, disposant de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

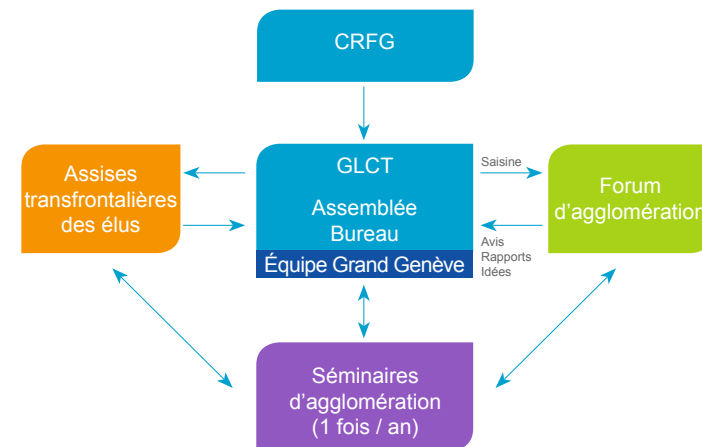
Le GLCT rassemble les huit parties formant le Grand Genève, soit la République et canton de Genève, la Ville de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du district de Nyon, la Région Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'ARC du Genevois français, ainsi que la Confédération suisse et la République française en tant que membres associés. L'assemblée du GLCT compte 26 membres. Pour associer au mieux la société civile transfrontalière au devenir du Grand Genève, une instance a vu le jour en 2013 : le Forum d'agglomération du Grand Genève.

Le GLCT intervient sur des thématiques transfrontalières par le biais d'études ou de démarches à l'échelle du Grand Genève, comme celle des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération). Il a vocation à coordonner et à accompagner les maîtres d'ouvrage vers la mise en œuvre des projets.



Les membres de l'assemblée du GLCT - Grand Genève.

L'organisation du Grand Genève



CRFG : Comité régional franco-genevois

GLCT : Groupement locale de coopération transfrontalière

Séance de l'assemblée du GLCT, 22 mai 2015

De gauche à droite : François Lefort, Député Grand Conseil genevois - Christophe Bouvier, Président Communauté de communes du Pays de Gex - Aurélie Charillon, Conseillère départementale de l'Ain - Jean Denais, Président ARC - Virginie Duby-Muller, 3^e Vice-présidente Conseil départemental de Haute-Savoie - François Longchamp, Président du Conseil d'État République et canton de Genève - Christian Monteil, Président Conseil départemental de la Haute-Savoie - Jean Neury, 4^e Vice-Président ARC - Isabelle Dorliat-Pouzet, Sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois - Étienne Blanc, 1^{er} Vice-président ARC, Antoine Viellard, Membre du Bureau ARC - Gabriel Doublet, 2^e Vice-président ARC - Antoine Barde, Président Grand Conseil genevois - Olaf Kjelsen, Ambassadeur de Suisse en charge de la coopération transfrontalière.



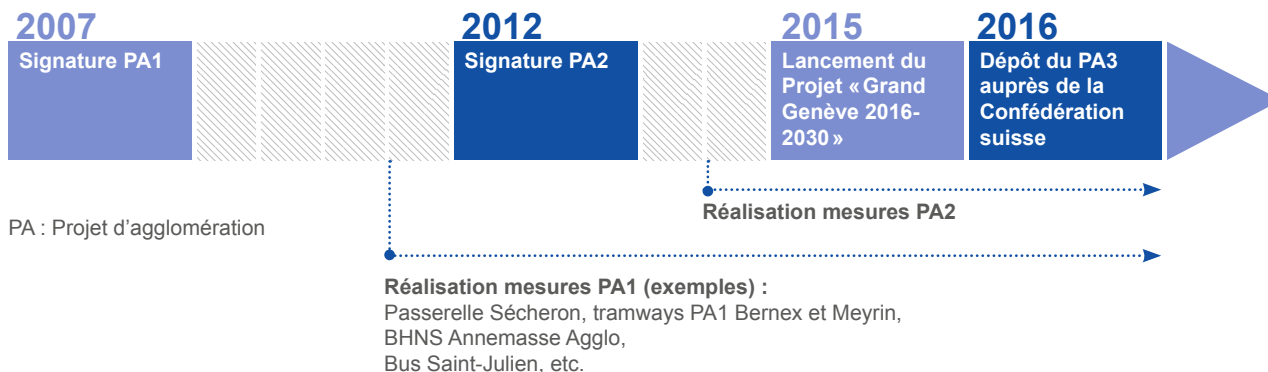
Signature du Projet d'agglomération 2, 28 juin 2012.
François Longchamp, Conseiller d'État Genevois,
Co-président du Projet d'agglomération. Béatrice Métraux,
Conseillère d'État Vaudoise, Co-présidente du Projet
d'agglomération.

Le Projet d'agglomération

À travers les Projets d'agglomération, une politique initiée en 2001, la Confédération suisse entend soutenir les agglomérations suisses, notamment transfrontalières, dans leurs politiques de mobilité et d'urbanisation. Dans cette optique, l'un des objectifs des Projets d'agglomération est d'assurer le co-financement, par la Confédération suisse, de projets stratégiques pour le territoire, en termes de mobilité, d'urbanisme et d'environnement.

Dans le cadre de la coopération franco-valdo-genevoise, les différents partenaires se sont saisis de cette opportunité pour élaborer le Projet d'agglomération n°1 en 2007, puis le Projet d'agglomération n°2 en 2012. En effet, connaissant une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération), le Grand Genève doit pouvoir coordonner les politiques d'aménagement de ses différents partenaires.

Afin d'assurer un maintien des équilibres territoriaux, de préserver le cadre de vie de l'agglomération franco-valdo-genevoise et d'assurer un développement harmonieux, un nouveau projet de territoire « Grand Genève 2016-2030 » est en cours d'élaboration. Il devrait donner naissance au Projet d'agglomération de 3^e génération, inscrit dans la lignée des deux premiers Projets d'agglomération, et pourra faire l'objet d'une signature officielle fin 2016.



LES GRANDS OBJECTIFS DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION 1 & 2

Construire une agglomération d'une part compacte, multipolaire et verte, d'autre part dynamique, solidaire et efficace.

Mais aussi :

- garantir des conditions cadres favorables, et dans le respect du principe du développement durable, pour accueillir 200 000 habitants supplémentaires, selon les perspectives d'évolutions démographiques ;
- accueillir 50 % de ces nouveaux habitants à Genève, 50 % en France et dans le District de Nyon ;
- créer 100 000 emplois supplémentaires à l'échelle du Grand Genève ;
- créer 30 % des nouveaux emplois sur le territoire français, avec une attention particulière sur les emplois qualifiés ;
- produire 50 000 logements d'ici 10 ans, équitablement répartis au sein de l'agglomération, à minima selon les objectifs.

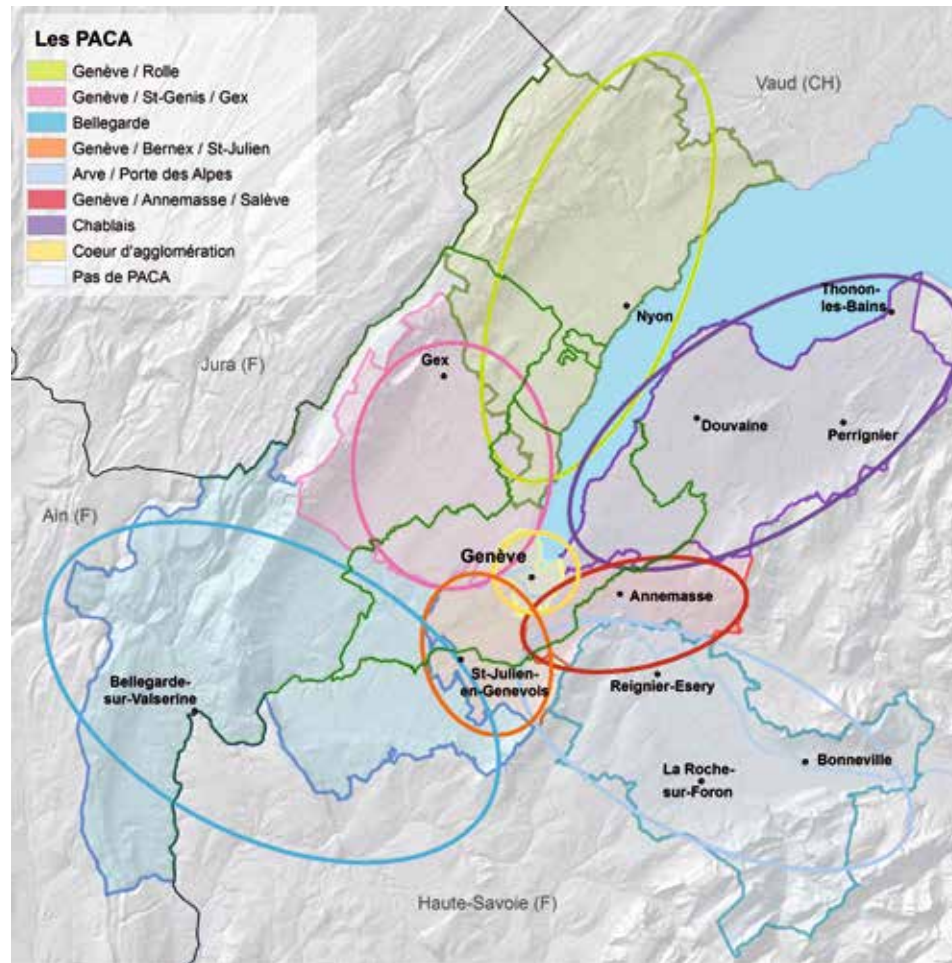
Les PACA

Pour une mise en œuvre opérationnelle des objectifs du Projet d'agglomération à l'échelle des territoires, dès 2008, des études dans le cadre des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) ont été instaurées. Définis autour de centres régionaux existants ou à développer, ces secteurs d'étude ont pour objectif de préciser les actions en matière d'environnement, de mobilité et d'urbanisation. Il s'agit notamment d'équilibrer les potentiels de développement en termes d'habitat et d'emplois dans le respect des principes du Projet d'agglomération (développement équilibré de part et d'autre de la frontière, maîtrise de l'étalement urbain, etc.).

Sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise, plusieurs PACA ont été définis, ils représentent une échelle de mise en œuvre du Projet d'agglomération et incarnent une culture du « travailler autrement », dans une démarche continue d'approfondissement.

Depuis juin 2012, l'échelon PACA est reconnu comme un échelon de cohérence durable, intermédiaire entre le Grand Genève et les collectivités territoriales responsables des mises en œuvre.

L'année 2014 a notamment vu le lancement du PACA Porte des Alpes qui traite du périmètre de la basse vallée de l'Arve.



Le Grand Genève

Politiques contractuelles

Partenariats avec la Région Rhône-Alpes

Dans le cadre de ses politiques territoriales, la Région Rhône-Alpes accompagne le développement du Genevois français au travers de plusieurs outils : le CDDRA, doté de 20,7 millions d'euros sur la période 2013-2019, le GPRA, doté de 11,5 millions d'euros et qui s'est achevé en 2014 et la future convention de coopération métropolitaine, attendue en 2015 dont l'enveloppe de 5 millions d'euros sera mobilisée sur la durée du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015/2020.



Vers une convention de coopération métropolitaine

Au regard des enjeux métropolitains du Genevois français, l'État et La Région Rhône-Alpes ont décidé d'inscrire un partenariat renforcé avec l'ARC et le territoire du Genevois français à travers le volet territorial du Contrat de Plan État Région (CPER) 2015-2020 et la conclusion d'une Convention territoriale de coopération métropolitaine.

À travers cette convention, l'État et la Région Rhône-Alpes appuient la transformation de l'ARC du Genevois français en Pôle métropolitain.

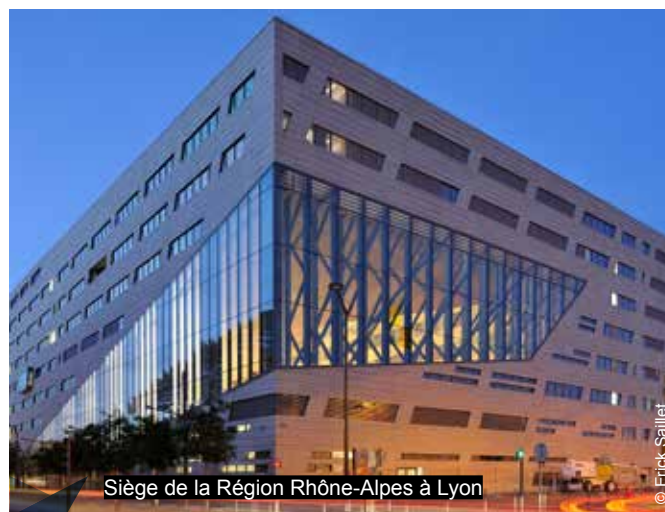
L'année 2014 a permis d'engager un dialogue sur les contours de ce nouveau partenariat et d'initier la réflexion sur les champs et modalités d'accompagnement des opérations d'envergure métropolitaine.

Cette convention sera établie autour de quatre domaines prioritaires :

- le développement de l'offre de transports en commun et des projets innovants en matière de mobilité ;
- l'aménagement durable en favorisant l'accès à un logement abordable, la maîtrise du foncier et la transition énergétique ;
- l'accès à l'emploi à travers le développement économique, l'innovation et la relation à la Genève internationale ;
- le développement de l'offre en enseignement supérieur et en formation.

L'enveloppe des crédits accordés par la Région Rhône-Alpes est attendue à hauteur de 5 millions d'euros pour la période 2015-2020. Ce dispositif complète l'intervention de la Région Rhône-Alpes via le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA).

Dans l'attente de l'adoption par l'Assemblée plénière du Conseil régional du Contrat de Plan État-Région, le Comité syndical de l'ARC a donné mandat au Président pour conduire l'élaboration du cadre conventionnel et des protocoles de mise en œuvre. Ce chantier doit déboucher courant 2015 sur la signature de la convention, permettant d'ouvrir l'éligibilité de certaines opérations aux cofinancements régionaux au titre de ce dispositif.



Siège de la Région Rhône-Alpes à Lyon

Le GPRA (2010/2014)

Dans le cadre de sa politique en matière d'aménagement et de développement durable du territoire régional, la Région Rhône-Alpes a labellisé le 30 novembre 2007 le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois « Grand Projet Rhône-Alpes » (GPRA). La Région ouvrait ainsi au Genevois français une procédure de contractualisation spécifique permettant d'appuyer les maîtres d'ouvrage publics locaux dans le cadre de la traduction du Projet d'agglomération sur sa partie française.

Dans sa délibération, la Région reconnaît que le Grand Genève, pris dans sa réalité transfrontalière, constitue la deuxième agglomération de Rhône-Alpes. La signature du protocole d'actions est intervenue en novembre 2009, assortie d'une aide financière de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 11,5 millions d'euros sur 5 ans dont 10 millions d'euros pour le programme d'actions 2010-2014 et 1,5 million d'euros pour le programme d'études 2008-2010. Le dispositif GPRA s'est achevé le 22 octobre 2014.

Quatre objectifs majeurs ont guidé l'action du GPRA de l'agglomération franco-valdo-genevoise porté par l'ARC :

- le développement économique et social de l'agglomération ;
- la promotion des solidarités et du rayonnement culturel et international ;
- le développement d'une agglomération durable favorisant le lien social ;
- le renforcement de la démarche participative et de la gouvernance du Projet d'agglomération.

Le protocole d'actions a couvert des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'ARC, de ses membres et de certaines communes au rôle de centralités sur le périmètre de l'ARC. Certaines opérations, liées au programme de travail du Grand Genève, ont été établies en partenariat avec un ou plusieurs partenaires suisses ou français du Grand Genève.

L'année 2014 a vu la fin du dispositif au terme d'un dernier aménagement de la programmation 2014 : le bilan s'est révélé très positif puisque près de 100 % de l'enveloppe ont pu être fléchés sur une programmation resserrée d'actions concrètes réalisées sur le territoire transfrontalier, renforçant le partenariat fort entre l'ARC

et la Région Rhône-Alpes sur la construction du Grand Genève et la mise en réseau des acteurs du territoire. L'enveloppe GPRA a permis notamment d'asseoir la gouvernance du Grand Genève et de déployer le Projet d'agglomération, de décliner la stratégie Éco-Cité française du Grand Genève au travers d'opérations majeures, d'appuyer les sites stratégiques du Genevois français mais également de servir les projets de mobilité.

CDDRA

Pour relever les défis du Genevois français, l'ARC a considéré l'élaboration d'un Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) comme une véritable opportunité de structuration. Successeur des Contrats globaux de développement (CGD) et Contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA), le CDDRA est un outil contractuel régional au service d'un aménagement durable des territoires. Son élaboration constitue une opportunité pour les acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, de se fédérer et de définir ensemble :

- un projet de territoire (appelé par la Région « Charte de développement durable du territoire ») définissant des orientations stratégiques pour les 15 années à venir ;
- un programme d'actions pour six ans, centré sur un nombre limité de projets.

Sur le Genevois français, trois CDRA (Genevois haut-savoyard, Pays de Gex/Pays Bellegardien et une partie du Faucigny) ont fusionné en 2010 pour définir un nouveau périmètre. Le CDDRA du Genevois français a été signé entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC le 12 septembre 2013. L'ARC est le porteur administratif du CDDRA du Genevois français, chargé de l'instruction des projets qui bénéficient de ce financement par la Région Rhône-Alpes. L'ARC assure l'articulation des projets avec les orientations de l'agglomération franco-valdo-genevoise à la spécificité du Genevois français et la mise en oeuvre de réponses adaptées.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CDDRA

- L'organisation urbaine, la mobilité et l'habitat
- Le développement économique
- L'environnement et l'énergie
- Le développement rural (agriculture) traité plus spécifiquement dans le Projet stratégique agricole et de développement rural du Genevois français (PSADER)

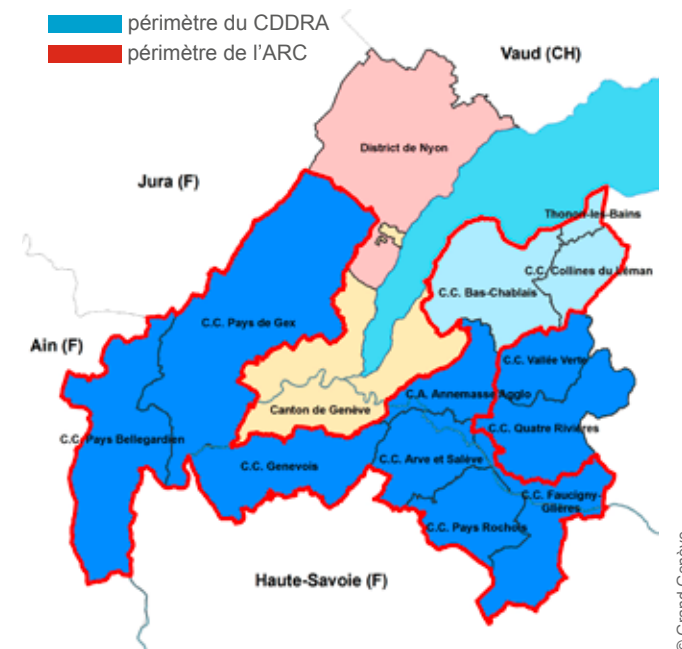
Le Comité de pilotage CDDRA conduit la démarche d'élaboration du dispositif et en gère le déroulement (accompagnement des projets éligibles, demandes de subvention, avenants). Il se réunit tous les trimestres et se prononce sur les orientations de l'élaboration du CDDRA ainsi que sur l'instruction des dossiers de demandes de subvention éligibles aux crédits régionaux liés au contrat.

La composition du Comité de pilotage CDDRA reflète la diversité du territoire. Il rassemble des élus délégués par les intercommunalités françaises membres, des élus régionaux et des représentants de la société civile via le Conseil local de développement (CLD) du Genevois français.

Le CDDRA du Genevois français est articulé au protocole d'actions du Grand projet Rhône-Alpes (GPRA) signé entre l'ARC et la Région Rhône-Alpes en novembre 2009, au titre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

La convention de coopération métropolitaine du Genevois français, dont la signature entre la Région Rhône-Alpes et l'ARC est attendue courant 2015, viendra appuyer l'action du CDDRA. L'articulation de ces deux dispositifs sera renforcée à l'occasion de la clause de revoyure du CDDRA en 2016.

À noter que le FEADER (Fonds européen de développement économique et rural) est mobilisé au travers du volet agriculture (PSADER) du CDDRA dans les dimensions d'animation territoriale.



LES TEMPS FORTS DU NOUVEAU CDDRA

- Début 2011 : lancement officiel de l'élaboration du CDDRA du Genevois français
- Mars – juin : phase de diagnostic
- 2^e semestre 2011 : élaboration de la Charte de territoire (validée en avril 2012)
- Élaboration de la programmation CDDRA et finalisation du dispositif (2013)
- Signature du contrat le 12 septembre 2013
- Installation du Comité de pilotage : 9 octobre 2013

LE PÉRIMÈTRE DU CDDRA EN CHIFFRES

- 114 communes, 8 Communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération
- 1 300 km²
- 321 692 habitants

Les autres partenariats français

Au-delà des dispositifs avec la Région Rhône-Alpes, l'ARC a initié différents partenariats. L'État participe à certaines démarches d'aménagement du territoire au titre du Fonds national à l'aménagement et au développement du territoire (FNADT), notamment dans le cadre d'études sur la stratégie foncière et de l'élaboration de l'InterSCOT du Genevois français.

Le Conseil départemental de l'Ain soutient le CDDRA du Genevois français à travers une enveloppe de crédits spécifiques (550 000 €) sur la période 2014-2017. Il intervient aussi auprès des collectivités territoriales (CC Pays Bellegardien et CC Pays de Gex) sur des actions.

Des partenariats spécifiques sont engagés avec le Département de la Haute-Savoie selon le programme d'actions : contrats corridors biologiques, opérations économiques, mobilité, etc. Il intervient auprès des différentes maîtrises d'ouvrage pour soutenir les opérations.

La coopération transfrontalière

Dans le cadre du Projet d'agglomération, l'Europe, la Région Rhône-Alpes et les Conseils départementaux accompagnent l'ingénierie du Grand Genève à travers plusieurs outils.

Europe (INTERREG)

L'opération INTERREG 2011-2015 « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois » a pour objectif la préparation et la mise en œuvre du Projet d'agglomération de 2^e génération.

Après 18 mois de travaux, les partenaires français et suisses du Projet d'agglomération ont signé, le 28 juin 2012, la Charte 2012 du Projet d'agglomération qui permet de candidater aux financements de la Confédération suisse et constitue un cadre de référence pour d'autres appels à projets : État ; Région Rhône-Alpes ; Conseils départementaux ; etc.

Les partenaires ont également signé parallèlement la convention institutive du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève-agglomération franco-valdo-genevoise, organe de gouvernance politique transfrontalière du Projet d'agglomération ;

À l'appui du FEDER (Fonds européen de développement régional), l'Union européenne est l'un des cofinanceurs principaux du programme d'études du Projet d'agglomération, notamment au travers du programme INTERREG IV France-Suisse. Ce dispositif soutient la coopération entre les régions européennes transfrontalières et la mise en œuvre de solutions communes dans les domaines du développement urbain et rural, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Depuis le 28 juin 2012, l'objectif des partenaires français et suisses est double :

- engager la mise en œuvre opérationnelle des actions définies dans le Projet d'agglomération ;
- consolider et pérenniser le système de gouvernance de l'agglomération.

Région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes a joué un rôle déterminant dans le développement du Projet d'agglomération ainsi que l'attestent les résultats obtenus : le Grand Projet Rhône-Alpes mobilisé dès 2008 a permis, par ses enveloppes financières et la présence permanente de la Région, d'établir les lignes d'une nouvelle gouvernance transfrontalière, de construire les fondations d'un aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine, et d'accompagner les investissements indispensables à la construction de l'agglomération. Une partie de l'enveloppe régionale du GPRA (11,5 millions d'euros sur 5 ans dont 10 millions d'euros pour le programme d'actions 2010-2014) a ainsi été affectée aux programmes d'études du Projet d'agglomération et à l'ingénierie de l'ARC dédiée au Projet.

Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie

Le Grand Genève fait l'objet de conventions de partenariat avec la République française et les Conseils généraux de l'Ain et de Haute-Savoie, dans le cadre, notamment, de l'opération Interreg France-Suisse relative au Projet d'agglomération. Ainsi la convention interpartenariale au titre du FEDER 2011-2013 signée pour la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2^e génération a mobilisé auprès de chaque conseil général une enveloppe de 129 000 € affectée au programme de travail. La mise à disposition d'agents pour garantir la mise en réseau et prendre en charge l'ingénierie de certaines thématiques (mobilité pour la Haute-Savoie et environnement pour l'Ain) s'est poursuivie en 2014 dans le cadre de l'avenant à l'opération INTERREG repoussant l'échéance de réalisation à la mi-2015.



Siège du Conseil départemental de l'Ain à Bourg-en-Bresse



Membres du Forum d'agglomération, 25 novembre 2013

Les Conseils départementaux interviennent auprès des maîtres d'ouvrages pour réaliser certaines opérations prévues au Projet d'agglomération. Il s'agit particulièrement d'opérations lourdes prévues en matière de mobilité.

Concertation

Le Forum d'agglomération

Le Forum d'agglomération créé en 2013 est l'instance de concertation de la société civile du Grand Genève. Cet outil a trois objectifs : devenir un espace de discussion et de dialogue pour la société civile ; être un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques ; s'affirmer comme un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants.

Cette structure directement rattachée au GLCT, est à la fois un espace de débats, un lieu de propositions et un acteur de la cohésion géographique, culturelle et sociale transfrontalière. Durant l'année 2014, le Forum a travaillé sur trois saisines, concernant l'identité du Grand Genève, le covoiturage sur l'agglomération franco-valdo-genevoise et le financement des infrastructures. La Commission de travail sur l'identité a rendu un premier rapport en juin ; les deux autres commissions ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'année.

Le Forum s'est également saisi de trois autres questions, touchant à la mobilité, l'observation territoriale et les liens école-entreprise.

www.grand-geneve.org > Grand Genève > Participation > Forum d'agglomération

Le Conseil Local de Développement du Genevois français

Qu'est-ce que le CLD ?

En 2010, la Région Rhône-Alpes, par délibération n° 05.07.805 du Conseil régional de Rhône-Alpes prise en novembre 2005, a inscrit les Conseils locaux de développement dans la mise en œuvre des « Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes » (CDDRA). Il s'agit d'associer les milieux socioprofessionnels et associatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire CDDRA. Le CLD du Genevois français est né en 2010 de la fusion, sur le nouveau périmètre du CDDRA du Genevois français, des CLD du Genevois haut-savoyard, du Pays de Gex/Pays Bellegardien et d'une partie du Faucigny. Ses membres sont issus du milieu associatif, para-public, économique ou sont de simples citoyens.

Le Conseil local de développement du Genevois français incarne la voix de la société civile à l'échelle du Genevois français. Il accompagne les élus locaux dans la définition et la conduite de projets de développement, tout en s'insérant dans la démarche du projet d'agglomération du Grand Genève. Une coopération étroite est établie avec le CDDRA voisin (Chablais). Le CLD du Genevois français est représenté au Forum d'agglomération.

N'ayant pas de structure juridique propre, le CLD du Genevois français est porté administrativement par l'ARC et soutenu financièrement par la Région Rhône-Alpes.

L'écoute et la réflexion des citoyens

Le CLD a pour vocation d'instaurer un espace de débat prospectif et de renforcer la démocratie participative. Associé à l'élaboration du CDDRA et aux autres domaines d'actions de l'ARC (Grand Genève, etc.), le CLD produit des avis et des propositions. Ainsi, il a non seulement un rôle consultatif mais peut se montrer force de proposition afin de répondre collectivement à l'intérêt général du territoire.



2 L'année 2014





© ARC

11 juin 2014, élection des membres du Bureau

En bas, de gauche à droite : Jean-Pierre Mermin, Stéphane Valli, Pierre Fillon, Etienne Blanc, Jean Denais, Christophe Bouvier, Jean-François Ciclet.
 Derrière M. Denais : Claude Manillier, Marin Gaillard
 Au milieu, de gauche à droite : Gabriel Doublet, Joseph Deage, Christian Dupessey, Régis Petit.
 En haut : Gilbert Allard, Jean-Yves Moracchini, Pierre-Jean Crastes.
 Absents sur la photo : Christophe Mayet, Jean Neury, Cyril Pellevat, Antoine Vieillard

L'équipe

Composition du bureau

Président : M. Jean Denais, Thonon-les-Bains ;
 1^{er} vice-président : M. Etienne Blanc, CC du Pays de Gex ;
 2^e vice-président : M. Gabriel Doublet, Annemasse Agglo ;
 3^e vice-président : M. Pierre-Jean Crastes, CC du Genevois ;
 4^e vice-président : M. Jean Neury, CC du Bas Chablais ;
 5^e vice-président : M. Stéphane Valli, CC Faucigny-Glières ;
 6^e vice-président : M. Marin Gaillard, CC du Pays Rochois ;
 7^e vice-président : M. Régis Petit, CC du Pays Bellegardien ;
 8^e vice-président : M. Jean-François Ciclet, CC Arve et Salève ;
 9^e vice-président : M. Joseph Deage, CC des Collines du Léman ;
 M. Jean-Yves Moracchini, Thonon-les-Bains ;
 M. Christophe Bouvier, CC du Pays de Gex ;
 M. Christian Dupessey, Annemasse Agglo ;
 M. Antoine Vieillard, CC du Genevois ;
 M. Pierre Fillon, CC du Bas Chablais ;
 M. Jean-Pierre Mermin, CC Faucigny-Glières ;
 M. Gilbert Allard, CC du Pays Rochois ;
 M. Christophe Mayet, CC du Pays Bellegardien ;
 M. Cyril PELLEVAT, remplacé par M. Louis Favre le 11 décembre 2014, CC Arve et Salève ;
 M. Claude Manillier, CC des Collines du Léman.

Les membres titulaires du Comité Syndical

Le Comité syndical est formé de 43 titulaires et 43 suppléants. Ils se réunissent une fois par mois.

- Annemasse Agglo : Christian Dupessey, Gabriel Doublet, Denis Maire, Jean-Luc Soulat, Jean-Paul Bosland, Michel Boucher, Yves Cheminal, Bernard Boccard et Salah Keraim ;
- Communauté de communes Arve et Salève : Jean-François Ciclet et M. Cyril Pellevat, remplacé par M. Louis Favre le 11 décembre 2014, CC Arve et Salève ;
- Communauté de communes du Bas-Chablais : Jean Neury, Georges Lapraz, Pierre Fillon et Dominique Bonazzi ;

- Communauté de communes des Collines du Léman : Joseph Deage et Claude Manillier ;
- Communauté de communes Faucigny-Glières : Martial Sadiet, Stéphane Valli et Jean-Pierre Mermin ;
- Communauté de communes du Genevois : Pierre-Jean Crastes, Antoine Viellard, Michel Mermin et Jean-Luc Guérineau ;
- Communauté de communes du Pays Bellegardien : Régis Petit, Christophe Mayet et Marie-Antoinette Moureaux ;
- Communauté de communes du Pays de Gex : Etienne Blanc, Christophe Bouvier, Jean-Claude Charlier, Dominique Gueritey, Jack Frédéric Lavoué, Daniel Raphoz, Vincent Scattolin, Hubert Bertrand et François Meylan ;
- Communauté de communes du Pays Rochois : Marin Gaillard, Guy Flammier et Gilbert Allard ;
- Thonon-les-Bains : Jean Denais, Jean-Yves Moracchini, Murielle Dominguez et Astrid Baud Roche.

Les agents

- **Frédéric Bessat, Directeur général des services, chef de projet français, Grand Genève ;**
- Ludovic Antoine, chargé de mission mobilité, Grand Genève / Conseil départemental de la Haute-Savoie ;
- Marion Charpié-Pruvost, chargée de mission aménagement du territoire ;
- Nathalie Communal, assistante, Grand Genève ;
- Brice Fusaro, secrétaire général du GLCT Grand Genève ;
- Sébastien Jerdelet, responsable de communication, Grand Genève ;
- Dominique Lachenal, chargée de mission Grand Genève / Région Rhône-Alpes ;
- Thomas Linchet, chargé de mission politiques contractuelles ;

- Gisèle Meynet, chargée de mission CLD et culture ;
- Lionel Pelud, chef de projet éco-cité du Grand Genève français, responsable économie, emploi et formation ;
- Marion Pesenti, assistante ARC, pôle administratif ;
- Sylvie Vares, responsable du pôle aménagement-transition énergétique ;
- Hervé Villard, chargé de mission environnement, Grand Genève / Conseil départemental de l'Ain ;
- Floriane Vergara, chargée de mission politiques contractuelles régionales ;
- Ghislaine Willemin, responsable du pôle administratif.

8 BUREAUX ET 5 COMITÉS SYNDICAUX TENUS EN 2014.

Le Comité syndical et le Bureau s'appuient sur des Conférences thématiques des exécutifs et des Comités de pilotage pour décliner le programme de travail de l'ARC :

- conférence Aménagement du territoire ;
- conférence Mobilité ;
- conférence Transition énergétique, agriculture, environnement ;
- conférence Économie et formation ;
- comité de Pilotage CDDRA ;
- comité de Pilotage GPRA ;
- comité de Pilotage InterSCOT.



Jean Denais (à droite) succède à Robert Borrel et devient le nouveau Président de l'ARC, 11 juin 2014

Le rapport financier

Le budget 2014

Le débat d'orientation budgétaire a dégagé les lignes directrices, les domaines et principes d'actions de l'ARC pour l'année 2014. Le budget 2014 a pour objectif d'une part, de consolider le Syndicat et sa capacité d'autofinancement ; d'autre part, de porter les actions et démarches thématiques prioritaires fixées par le bureau de l'ARC renouvelé en 2014.

Il repose sur :

- une contribution des membres de 2,47 € / habitant pour le budget principal ;
- une contribution de 1 € / habitant pour le budget annexe.

Il s'appuie sur des cofinancements :

- de l'Union Européenne ;
- de l'État à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ;
- de la Région Rhône-Alpes (GPRA et CDDRA) ;
- des Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie.

Les grands axes

Les priorités définies pour l'année 2014 portaient sur :

- l'aménagement du territoire : poursuite de la démarche Inter-SCOT du Genevois français par la définition des modalités de mise en œuvre d'un Projet d'aménagement et de développement durable commun ;
- la mobilité : réflexion sur un schéma transfrontalier de déplacement et la préfiguration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), coordination et suivi des maîtres d'ouvrage dans le cadre du Projet d'agglomération ;
- la transition énergétique, l'agriculture et l'environnement : engagement du territoire dans les démarches de transition énergétique et coordination des initiatives, préservation de la qualité environnementale du territoire et de la vitalité économique de l'agriculture (établissement de référentiels environnementaux transfrontaliers, communication sur le Projet agricole d'agglomération et mise en œuvre du PSADER) ;

- le développement économique : mise en œuvre la stratégie de développement de l'Éco-Cité française du Grand Genève, affirmation du partenariat avec Genève, confortement des actions à l'échelle de l'ARC et à l'échelle transfrontalière ;
- les politiques de services : suivi de la Charte et développement d'expérimentations, soutien à l'émergence de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers ;
- la communication et la participation : développement de l'identité franco-valdo-genevoise, et du rôle de l'ARC comme interlocuteur de la coopération transfrontalière dans l'agglomération et acteur régional du développement du Genevois français.

LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2014

Budget principal

- Fonctionnement : 3 361 019,41 €
- Investissement : 45 811,11 €

Budget annexe

- Fonctionnement : 643 984,42 €
- Investissement : 23 208,36 €

Le budget principal comprend toutes les dépenses dédiées à l'ARC ainsi que les dépenses de personnel liées au Grand Genève.

Le budget annexe recouvre les dépenses de personnel et les crédits d'études affectés au CDDRA.

Tous les chiffres sont en € TTC.



Téléphérique du Salève

Compte administratif : Budget principal 2014

Recettes : 3 223 694,23 €

Dépenses : 1 395 920,87 €

Investissement : 5 926,99 €

Investissement : 1 948,09 €

Report année 2013 :
Fonctionnement
1 802 449,72 €Fonctionnement
1 802 449,72 €Fonctionnement
1 393 972,78 €Report année 2013 :
Investissement
1 528,11 €

Résultat : 1 827 773,36 €

Compte administratif : Budget annexe 2014

Les recettes

Les contributions des membres de l'ARC doivent, a minima, couvrir les dépenses générales de fonctionnement. Le Comité Syndical a reconduit en 2014 la contribution de l'année 2013, plaçant ainsi la contribution au titre du Budget Principal à 2,47 € par habitant. Celle du CDDRA a été maintenue à 1 € par habitant (sur la base de la population communale publiée au Journal officiel au 1^{er} janvier 2014 selon les statuts de l'ARC). Le budget de l'ARC comprend également des recettes complémentaires issues des politiques contractuelles ou territoriales, versées par les contributeurs publics : République française, Région Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Europe - Interreg.

Recettes : 656 346,80 €

Dépenses : 271 900,42 €

Investissement : 6 308,36 €

Report année 2013 :
Fonctionnement
237 974,42 €Fonctionnement
412 064,02 €Fonctionnement
271 900,42 €

Résultat : 384 446,38 €

CONTRIBUTIONS DES EPCI AU TITRE DE L'ARC/CDDRA - 2014

Membres	Population totale Insee 2014	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE		TOTAL GLOBAL
		MEMBRES ARC SM		MEMBRES CDDRA		
		€/habitant	Total contribution en €	€/habitant CDDRA en €	Contribution CDDRA du Genevois français en €	Montant Total Contributions cumulées en €
CC du Pays de Gex	82 395	2,47	203 515,65 €	1	82 395	285 910,65
CC du Genevois	37 611	2,47	92 899,17 €	1	37 611	130 510,17
Annemasse Agglo	84 003	2,47	207 487,41 €	1	84 003	291 490,41
CC du Bas-Chablais	36 891	2,47	91 120,77 €	-	0	91 120,77
CC du Pays Bellegardien	21 492	2,47	53 085,24 €	1	21 492	74 577,24
CC Arve et Salève	18 394	2,47	45 433,18 €	1	18 394	63 827,18
CC Collines du Léman	11 462	2,47	28 311,14 €	-	0	28 311,14
CC Faucigny-Glières	26 041	2,47	64 321,27 €	1	26 041	90 362,27
Thonon-les-Bains	35 290	2,47	87 166,30 €	-	0	87 166,30
CC du Pays Rochois	25 736	2,47	63 567,92 €	1	25 736	89 303,92
Sous-total membres ARC SM	379 315	2,47	936 908,05 €	1	295 672	1 232 580,05
CC des Quatre Rivières	18 181			1	18 181	
Sous-total membres CDDRA (hors ARC SM)	18 181			1	18 181	

Les partenaires financiers pour l'ARC et le territoire

La Région Rhône-Alpes

La fin du GPRA : bilan en chiffres, exemples d'actions

Le GPRA permet d'avoir une vision élargie des déclinaisons du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur le territoire de l'ARC. L'autorité du Comité de pilotage du GPRA s'exerce sur l'engagement des dossiers émergeant à la seule enveloppe du GPRA, soit 10 000 000 euros de subventions sur 2010-2014, qui complètent le programme d'études du Projet d'agglomération 2008-2010 cofinancé par la Région Rhône-Alpes pour un montant de 1 500 000 euros (cf tableau page 26).

L'ARC instruit les dossiers soumis par les maîtres d'ouvrage et assure leur suivi administratif vis-à-vis de la Région.

La signature du protocole d'actions en novembre 2009, assorti d'une aide financière de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 11,5 millions d'euros sur cinq ans dont 10 millions d'euros pour le programme d'actions 2010-2014 et 1,5 million d'euros pour le programme d'études 2008-2010, a permis d'accompagner près de 130 actions entre 2010 et 2014 et de mobiliser la quasi-totalité des cofinancements régionaux déployés par le GPRA sur le Genevois français.

Le comité de pilotage du GPRA, coprésidé par Jean Denais et Christian Dupessey en tant conseiller régional référent, s'est réuni à cinq reprises pour un montant cumulé de subventions régionales de 1,4 million d'euros.

EXEMPLES DE PROJETS ENGAGÉS EN 2014 DONT LA MAÎTRISE D'OUVRAGE EST PORTÉE PAR L'ARC

GPRA

- Participation au Salon international des professionnels de l'immobilier - MIPIM 2014 : 18 000 € de subvention régionale
- Étude de marché, préparation et constitution de dossiers de consultation auprès d'opérateurs privés pour un concept de Parking + Services (P+S) : 27 420 € de subvention régionale
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison opérationnelle de la démarche de développement économique Éco-cité française du Grand Genève : 39 600 € de subvention régionale
- Analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques dans le Grand Genève : 35 839 € de subvention régionale
- Réalisation d'un bilan homogénéisé des émissions des gaz à effet de serre dans les territoires français et vaudois du Grand Genève : 16 750 € de subvention régionale
- Espèces invasives animales et végétales : état des lieux des acteurs et des actions conduites sur le territoire du Grand Genève : 5 920 € de subvention régionale
- Opérations de communication du Grand-Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise : 56 478 € de subvention régionale



Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes, aux côtés de Jean Denais et d'Isabelle Dorliat-Pouzet, Sous-préfète de la Haute-Savoie

Tableau financier 2010-2014 du programme GPRA

Objectifs	Intitulé	Coût en €	Montant des subventions en €	Taux de subvention
1	Promouvoir l'équilibre du développement économique et social de l'agglomération transfrontalière	3 150 000	1 260 000	40 %
2	Promouvoir les solidarités, le rayonnement culturel et international de l'agglomération franco-valdo-genevoise	2 325 000	935 000	40 %
3	Promouvoir une agglomération transfrontalière durable et solidaire	18 934 000	7 205 500	38 %
4	Renforcer la démarche participative et la gouvernance du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise	1 689 000	599 500	35 %
Total		26 098 000	10 000 000	38 %



Exemples de projets engagés en 2014 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par d'autres partenaires

AU TITRE DU GPRA

- Projet Stratégique de Développement PSD Ferney-voltaire - Grand-Saconnex : études pour la réalisation des secteurs d'aménagement de Paimboeuf et acquisitions foncières (maîtrise d'ouvrage CCPG et EPF01) : 222 316 € de subvention régionale
- Projet Stratégique de Développement Grand Bellegarde 2030 : études montant à inscrire
- Acquisitions foncières et stratégie de développement autour des gares CEVA – RER franco-valdo-genevois :
 - Annemasse, Ville-La-Grand et Ambilly : acquisitions foncières autour du PEM Étoile Annemasse Genève : 240 000 € de subvention régionale ;
 - Bonneville : aménagement PEM (maîtrise d'ouvrage CCFG) : 112 500 € de subvention régionale ;
 - Bellegarde-sur-Valserine : cheminement de rabattement vers la gare : 25 000 € de subvention régionale.
- Cité des Métiers du Grand Genève - Développement et coordination du centre associé d'Annemasse et du réseau français : 25 920 € de subvention régionale
- Acquisition foncière pour la création d'un foyer de jeunes travailleurs à Saint Julien-en-Genevois : 150 000 € de subvention régionale
- Cité de la Solidarité Internationale - animation et développement : 86 112 € de subvention régionale
- Organisation de la 4^e édition du salon des métiers de l'Humanitaire (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 25 298 € de subvention régionale
- Actions exemplaires sur l'écoquartier Étoile Annemasse Genève (conception d'un plan guide pour un aménagement durable, mission AMO de concertation, réalisation d'un jeu des 7 familles pédagogiques, création d'un parcours pédagogique, création d'une mallette scolaire sur l'écoquartier pour une sensibilisation aux bonnes pratiques de développement durable) maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo : 63 957 € de subvention régionale
- Maison de mobilité - étude de programmation et études techniques (Maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 24 000 € de subvention régionale
- Études et missions de MO relatives au projet de véloroute voie verte Léman au Mont-Blanc (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 126 000 € de subvention régionale
- Jeux de Genève 2014 sur le territoire du Grand Genève (maîtrise d'ouvrage association) : 10 000 € de subvention régionale

AU TITRE DU CDDRA

- Études pré-opérationnelles d'aménagement de l'écoquartier du château des Sires de Faucigny (maîtrise d'ouvrage ville de Bonneville) : 34 640 € de subvention régionale
- Réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la démarche qualité de l'offre de logement neuf (Annemasse Agglo) : 36 000 € de subvention régionale
- Expérimentation d'un service de transport à la demande sur le territoire Arve Porte des Alpes (maîtrise d'ouvrage par le Syndicat mixte des Quatre Communautés de Communes) : 193 200 € de subvention régionale
- Acquisition de locaux en vue de la création d'une pépinière d'entreprises (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 250 000 € de subvention régionale
- Création d'un point de mobilité (maîtrise d'ouvrage par la ville de Beaumont) : 7 625 € de subvention régionale
- Développement des modes doux :
 - CCPG : études avant-projet pour la réalisation d'une véloroute entre Gex et Ferney-Voltaire : 13 300 € de subvention régionale ;
 - CG74 : création d'une passerelle mode doux entre Valleiry et Vubens sur la véloroute voie verte : 65 489 € de subvention régionale.
- Journée de réhabilitation et des travaux d'amélioration de l'habitat « Réhab'itat » (maîtrise d'ouvrage CCG) : 7 851 € de subvention régionale
- Campagne de sensibilisation à l'environnement sur le territoire concerné par la Haute chaîne du Jura (maîtrise d'ouvrage CCPG) : 12 924 € de subvention régionale
- Projets culturels et artistiques :
 - MemoArt « La trilogie du Molardier » (Interreg France-Suisse) : 40 000 € de subvention régionale ;
 - « L'Enfance de l'Art » : 7 650 € de subvention régionale ;
 - animation du réseau des bibliothèques des communes de la CC Quatre Rivières : 13 374 € de subvention régionale.
- Étude visant à établir une charte relative à l'aménagement des vitrines commerciales et façades d'immeubles sur les corridors de transport en commun (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 11 500 € de subvention régionale
- Accompagnement au développement de l'offre de formations et à la structuration d'un site d'enseignement supérieur (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 7 555 € de subvention régionale

La mise en œuvre du CDDRA du Genevois français sur l'année 2014 a permis d'accompagner 39 actions pour un montant de subvention régionale de 1 682 515 €.

Dans le cadre des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes, l'enveloppe au titre du CDDRA s'élève à 20,7 millions d'euros de subvention régionale pour la période 2013-2019. Ce montant dédié par la Région Rhône-Alpes est destiné à accompagner financièrement les projets structurants du territoire (aménagement du territoire, soutien à l'agriculture de proximité, équipements culturels, développement économique, etc.).

LES RÉFÉRENTS DU CDDRA DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR LA PÉRIODE 2014

- Régis Petit, chef de projet local
- Christian Dupessey et Jacques Mercier, chefs de projets régionaux
- Peter Loosli, Président du CLD du Genevois français
- Floriane Vergara, animatrice territoriale

L'animation générale a mobilisé tout au long de l'année un chargé de mission et une assistante administrative. Ils ont notamment assuré le pilotage du dispositif, l'information et la collaboration des acteurs autour de cette démarche ainsi que l'animation technique auprès des maîtres d'ouvrage.

L'ARC est cofinancé directement pour l'ingénierie dédiée à l'animation générale du CDDRA et de certaines animations thématiques (économie, développement rural, société civile, etc.). Ce sont près de 80 000 euros de subventions qui ont été mobilisés en 2014 auprès de la Région Rhône-Alpes, pour l'ensemble des animations territoriales liées au CDDRA.

Un volet spécifique du CDDRA porte sur le Projet stratégique agricole et de développement rural du Genevois français (PSADER).

Assorti d'une enveloppe de 2 millions d'euros, le PSADER permet de décliner le Projet agricole d'agglomération mais également de prendre en compte les spécificités agricoles et forestières « franco-françaises ». Le programme d'actions cible prioritairement l'agriculture de proximité et le développement de la filière forestière.



Pôle multimodal de Bellegarde-sur-Valserine

Les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie

Les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie accompagnent la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Les partenaires s'engagent à élaborer des positions communes sur les dossiers relatifs au Grand Genève. Chaque Conseil départemental a engagé une participation financière de 129 000 euros, ventilée en trois tranches de 43 000 euros entre 2011 et 2013.

En 2014, les Conseils départementaux de l'Ain et de Haute-Savoie ont poursuivi chacun la mise à disposition d'un agent à la démarche du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, à hauteur de 50 % de leur temps de travail. Sous la houlette du chef de projet français du Grand Genève, l'agent du Conseil départemental de l'Ain travaille sur le domaine environnemental, dans la perspective de la déclinaison du Projet d'agglomération de 2^e génération. L'agent du Conseil départemental de Haute-Savoie est dédié aux questions de mobilité traitées à l'échelle transfrontalière.

Durant la phase d'élaboration du CDDRA du Genevois Français, l'assemblée départementale du Conseil départemental de l'Ain du 6 décembre 2011, avait approuvé le principe d'une enveloppe exceptionnelle d'un montant de 550 000 € pour la partie Ain du dispositif. Le Conseil départemental de l'Ain a ainsi approuvé en Assemblée de décembre 2014 la répartition définitive de cette enveloppe dédiée de 550 000 € au bénéfice de quatre projets d'envergure sur les territoires de la Communauté de communes du Pays de Gex et de la Communauté de communes du Pays Bellegardien, en complément des subventions régionales du CDDRA.

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie intervient directement auprès des maîtres d'ouvrages pour soutenir des opérations inscrites au CDDRA.

La Suisse

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du développement des agglomérations suisses, la Confédération suisse a débouqué 20,8 milliards de francs suisses sur 20 ans au titre du fonds d'infrastructure. Sur ce montant, 6 milliards de CHF sont alloués aux infrastructures d'agglomération et 3,5 milliards aux projets d'agglomération de la Confédération helvétique entre 2011 et 2022.

L'ARC a initié le processus de mise en place de financements des mesures liées au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur son périmètre dès 2011. La signature de l'accord sur les prestations en mars 2011 par la Confédération, le Canton de Vaud et la République et canton de Genève a permis de libérer les fonds fédéraux pour les mesures en tranche A1 du Projet d'agglomération de 1^{re} génération à hauteur de 186 millions de CHF pour le financement d'opérations d'intérêt d'agglomération, y compris sur le territoire de l'ARC (36 millions de CHF, soit environ 30 millions d'euros, pour des opérations sur le territoire français).

L'ARC a négocié avec la République et canton de Genève et les différents partenaires français le principe d'un mécanisme complémentaire et solidaire franco-genevois, financement qui a pour objectif de compléter les financements accordés par la Confédération suisse au titre de sa politique des agglomérations.

Si une première loi de mise en œuvre de cette contribution spécifique de la République et canton de Genève a été adoptée par le Conseil d'État et le Grand Conseil (Parlement) genevois en 2013, une consultation populaire sur le cofinancement genevois d'une première série de chantiers transfrontaliers a été perdue en mai 2014, bloquant le mécanisme de mise en œuvre. L'ARC poursuit la négociation avec la République et canton de Genève pour doter le Grand Genève d'un mécanisme de financement indispensable aux politiques d'agglomération portées par l'ensemble des partenaires.

L'Europe

Dans le cadre du programme de travail piloté par l'ingénierie du Grand Genève, l'ARC soumet au nom des partenaires français et pour la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, une demande de subvention au FEDER. Sur l'opération INTERREG 2014-2020, dont l'échéance a été reportée au 30 juin 2015, la part prévisionnelle de la subvention FEDER revenant à l'ARC est de 44,84 % de ses dépenses totales, soit 1 659 550,80 euros. Lorsque le cofinancement lui est attribué, l'ARC procède au reversement auprès des partenaires impliqués à hauteur de 45 % de leurs dépenses totales respectives, soit 40 500 € pour la Région Rhône-Alpes, 33 750 € pour le département de Haute-Savoie et 32 400 € pour le département de l'Ain.

L'État (FNADT)

En 2014, le l'État a accompagné une étude de l'ARC sur le foncier pour produire des logements abordables et adopter la stratégie de développement économique dans le Grand Genève français. Cette approche, adossée sur quelques sites stratégiques du Genevois français a bénéficié de 30 000 euros du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). L'objectif de cette étude est d'aider les collectivités à agir, notamment dans le cadre de partenariats publics-privés pour développer des projets urbains permettant de développer une mixité à la fois sociale et urbaine. L'analyse de la propriété foncière et l'état des lieux du marché foncier a permis de travailler sur la détermination de prix du foncier acceptables à partir des différents types de montage d'opération.

Le FNADT a également accompagné la démarche InterSCOT : il s'agissait de travailler à l'échelle de l'ARC en termes de planification et de développement durable sur les grands enjeux de la métropole transfrontalière et de décliner les objectifs politiques en orientations concrètes, telles qu'une armature urbaine, une trame verte et bleue, une stratégie économique communes à l'ARC.



L'appui du FNADT, à hauteur de 20 000 €, a porté sur un important travail cartographique et sur l'animation du projet aux fins d'une meilleure appropriation du projet par les élus et partenaires de la démarche InterSCOT.

Régionyon

Sur la base du programme de travail 2014 et 2015, des études ou démarches de communication du Grand Genève et de participation sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage assurée soit par le Canton de Genève, soit par le District de Nyon, soit par l'ARC Syndicat mixte, soit par le GLCT Grand Genève. Conformément au plan de financement du programme de travail annuel franco-valdo-genevois, les dépenses en matière de communication et de participation sont effectuées sous maîtrise d'ouvrage de l'ARC et appellent un cofinancement des partenaires vaudois. Le montant total des dépenses consacrées par l'ARC Syndicat mixte à la démarche participation/communication pour les partenaires franco-valdo-genevois pour la période 2014 s'élève à 167 550 € soit environ 179 278,50 CHF (au taux de 1.07).

Régionyon (Conseil régional du District de Nyon) prend en charge par convention une partie des actions de communication du Grand Genève, à hauteur de 27 360 €.

Activités et projets, l'ARC en actions

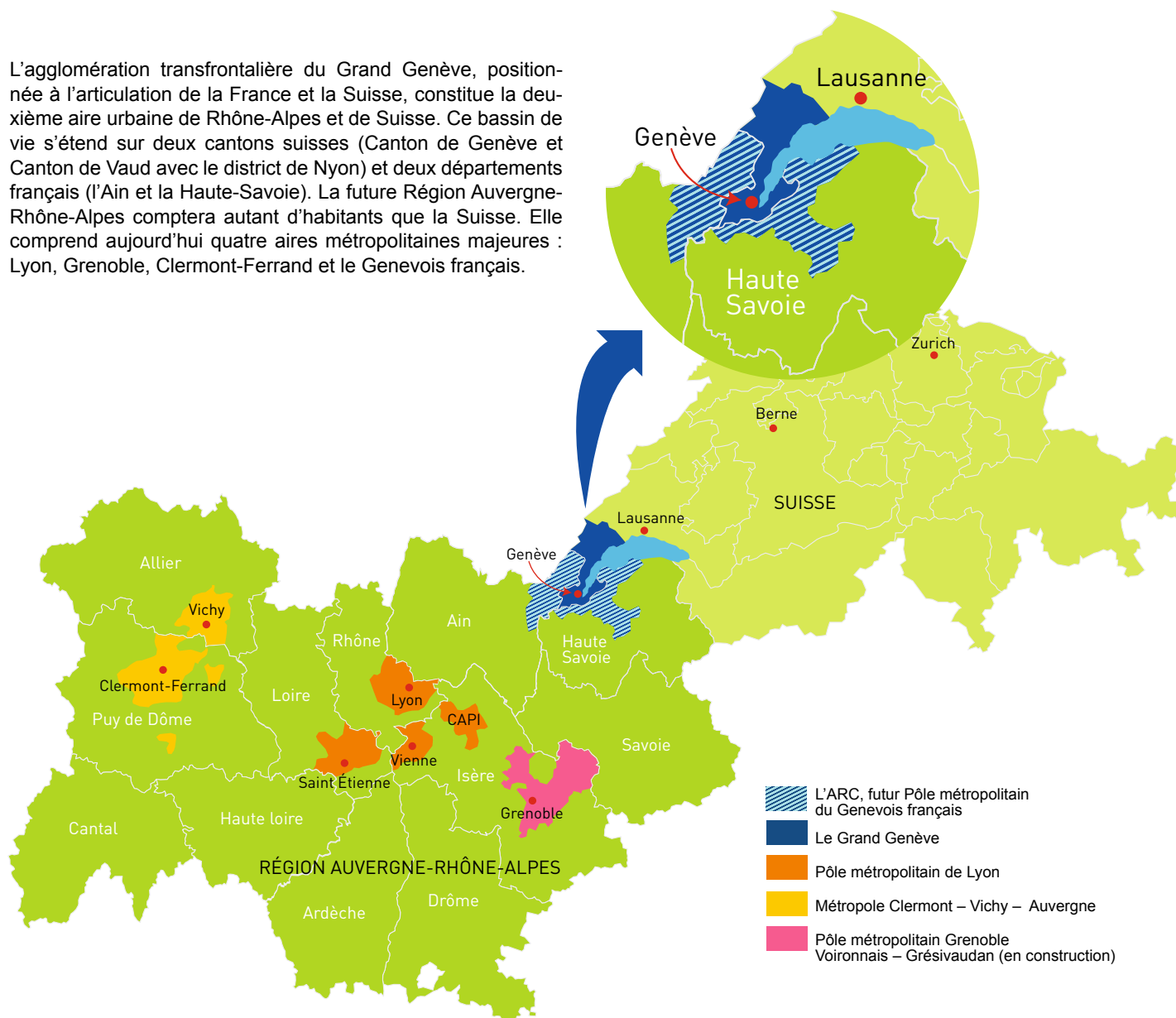
Vers un pôle métropolitain. Engagement du processus de transformation

La transformation de l'ARC en pôle métropolitain a pour objectif de renforcer le Genevois français dans la perspective des évolutions en cours ou à venir, à savoir la naissance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'émergence des métropoles, l'adoption de la loi NOTRe*, les contraintes budgétaires, le développement du Grand Genève. Il s'agit, à travers ce nouvel outil administratif et politique, d'engager la construction métropolitaine de notre territoire et de bâtir efficacement le Grand Genève, en pesant davantage dans les discussions avec les partenaires genevois et vaudois.

Les pôles métropolitains ont été créés par la Loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010 (loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 20 (V)) et modifiés par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM, n°2014-58 du 27 janvier 2014). Leur objectif est d'initier «des actions d'intérêt métropolitain afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale». Régi par les articles L. 5731-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le pôle métropolitain regroupe des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Actuellement, une dizaine de projets de pôles métropolitains sont en préparation en France. Quinze ont déjà vu le jour.

* La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République procède notamment au renforcement des régions, à une rationalisation de l'intercommunalité, à un repositionnement des départements et à de nombreux ajustements dans le fonctionnement quotidien des collectivités territoriales.

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève, positionnée à l'articulation de la France et la Suisse, constitue la deuxième aire urbaine de Rhône-Alpes et de Suisse. Ce bassin de vie s'étend sur deux cantons suisses (Canton de Genève et Canton de Vaud avec le district de Nyon) et deux départements français (l'Ain et la Haute-Savoie). La future Région Auvergne-Rhône-Alpes comptera autant d'habitants que la Suisse. Elle comprend aujourd'hui quatre aires métropolitaines majeures : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et le Genevois français.



La loi MAPTAM a introduit une modification importante : les compétences et leurs étendues sont librement définies à l'unanimité de ses membres. L'ARC a donc engagé la réflexion pour définir son nouveau périmètre de compétences. **Suite à l'adoption de la feuille de route politique 2014-2020 par le Comité syndical dès le mois d'octobre 2014, les élus de l'ARC ont engagé la transformation du Syndicat mixte en pôle métropolitain :**

- pour doter **le territoire des infrastructures, équipements et services indispensables à la population** ;
- pour une **meilleure visibilité** et prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la future Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- pour **renforcer notre capacité de négociation et de partenariat** dans les relations avec Genève et Vaud, mais également avec l'Europe, l'État, la Région et les Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- pour **assurer un développement plus équilibré** au sein du Grand Genève ;
- pour **renforcer nos capacités d'impulsion, de coordination et d'actions** afin de répondre aux besoins des habitants et à la réalité quotidienne d'un bassin métropolitain transfrontalier, notamment : faciliter les déplacements quotidiens en réduisant notre impact sur l'environnement, se loger, travailler tout en préservant la qualité de notre cadre de vie, favoriser l'innovation et la compétitivité économique de notre territoire.

L'enjeu du changement de statut de l'ARC en pôle métropolitain est donc d'affirmer le positionnement du Genevois français dans la future grande Région et au sein du Grand Genève. Le pôle métropolitain doit favoriser l'émergence de projets d'envergure, l'organisation harmonieuse du bassin de vie transfrontalier, le renforcement des capacités de négociation et de contractualisation avec les partenaires français et suisses.

La démarche vise une installation **au cours du premier trimestre 2017, une fois la Carte Départementale de Coopération Intercommunale achevée.**



La mobilité

Grand Genève

> FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le Grand Genève est concerné par près de 360 projets de transports à l'horizon 2030. L'objectif principal consiste à rattraper le retard pris en matière de développement d'infrastructures (ferroviaire, gares, tram, BHNS, modes doux, stationnement, etc.) et à garantir leur réalisation. Dans ce cadre, l'ARC assure un suivi de réalisation pour le compte de ses membres.

> PILOTAGE ET SUIVI DES ÉTUDES RELATIVES À LA MOBILITÉ

Deux études mobilité, portant sur des enjeux croisés entre stratégie d'agglomération et volet opérationnel, ont été menées courant 2014 :

- **un Guide de recommandations sur les parkings-relais (P+R).** Le début de l'année 2014 a permis de finaliser la démarche initiée en 2013 sur les P+R et de dresser un état des lieux des P+R sur le Grand Genève, d'affiner la connaissance de la clientèle, afin d'adapter l'offre de services à proposer en fonction du type de P+R et enfin, d'élaborer un guide des recommandations à l'attention des maîtres d'ouvrage pour le développement de l'offre P+R, son intégration, la mise en œuvre, l'exploitation, la réglementation ;
- **une étude sur les P+S (Parkings+services) innovants.** En complément de la démarche engagée en 2013 sur les parkings-relais (P+R), une autre analyse spécifique a été engagée pour mesurer les conditions et capacités de développement d'un certain nombre de services selon leur typologie et leur localisation, pouvant aller de la conciergerie, de l'entretien de véhicules, de points colis à des services plus innovants ou intégrés en matière de services à la mobilité (informations multimodales, gestion des places en temps réel, interconnexion avec les vélos par exemple), de services urbains (mini plates-formes logistiques, etc).

L'ARC a également participé à la **coordination de la démarche co-voiturage** initiée à l'échelle du Bassin Lémanique (autre opération INTERREG) et portée par le GLCT Transports publics transfrontaliers et le Conseil départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Conseil du Léman.

Au-delà de l'**appel à projets de la Confédération suisse** sur les projets d'agglomération, l'année 2014 a permis aux partenaires français de prendre rang dans le cadre de différentes programmations et contractualisations. En effet, les différentes analyses et programmations d'investissements réalisées dans le cadre du Projet agglomération ont pu servir notamment à la préparation du volet mobilité du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 sur le Genevois français.

L'ARC

La mobilité a été traitée au travers de différents projets de l'ARC et de ses collectivités au cours de l'année 2014 :

- **dans le cadre de l'approfondissement de l'interSCOT** : les réflexions ont porté sur la nécessité d'étudier la création à terme d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'échelle de l'ARC ;
- **dans le cadre de la démarche Éco-cité** : positionner le territoire pour expérimenter des initiatives capables, à partir des investissements engagés sur la mobilité, de générer de l'innovation et de la création de valeurs : parkings relais associés à des services innovants, autopartage, voiture électrique, etc. ;
- **à travers le CDDRA et le GPRA**, divers projets de transports structurants ont été accompagnés :
 - acquisitions foncières et stratégie de développement autour des gares CEVA – RER franco-valdo-genevois ;
 - Annemasse, Ville-La-Grand et Ambilly : acquisitions foncières autour du PEM Étoile-Annemasse-Genève : 240 000 € de subvention régionale ;
 - Bonneville : aménagement du PEM (maîtrise d'ouvrage CCFG) : 112 500 € de subvention régionale ;
 - Bellegarde-sur-Valserine : cheminement de rabattement vers la gare : 25 000 € de subvention régionale ;
 - études et missions relatives au projet de véloroute voie verte Léman au Mont-Blanc (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 126 000 € de subvention régionale ;
 - Maison de la mobilité - étude de programmation et études techniques (maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo) : 24 000 € de subvention régionale ;
 - expérimentation d'un service de transport à la demande sur le territoire Arve - Porte des Alpes (maîtrise d'ouvrage par le Syndicat mixte des Quatre Communautés de Communes) : 193 200 € de subvention régionale.

L'aménagement du territoire et la transition énergétique

L'aménagement du territoire est l'un des piliers de l'action de l'ARC et du Grand Genève. L'ARC se veut un espace de réflexion et de planification pour coordonner l'aménagement du territoire au sein de la partie française du Grand Genève, et nourrir le schéma d'aménagement du Grand Genève.

L'année 2014 a permis de préciser la feuille de route politique de l'ARC en matière d'aménagement du territoire et de transition énergétique et de cibler les activités à engager au cours du mandat.

L'ARC se positionne à horizon 2020 en tant que centre de ressources du territoire pour construire la stratégie de développement à son échelle, la planification, accompagner et mettre en oeuvre les projets d'aménagement sur les territoires et forger une connaissance commune.

Sur la même échéance, l'ARC s'engage vers un SCOT à l'échelle du Genevois français et tend vers un territoire à énergie positive en développant ses énergies renouvelables, favorisant l'économie circulaire, et en dotant les territoires d'outils d'évaluation et de suivi de leur politique d'aménagement pour garantir un développement compatible avec les composantes naturelles. Enfin l'ARC accompagne les territoires dans leurs actions de protection de l'environnement.

www.arcdugenevois.fr > rubrique Domaines d'interventions > Aménagement du territoire

www.arcdugenevois.fr > rubrique Médiathèque > Aménagement du territoire > Documents interSCOT en téléchargement

www.grand-geneve.org > rubrique Médiathèque > Cahiers thématiques et PACA



Chablais Park, Annemasse



Aménagement du territoire et urbanisme

Pour répondre à la feuille de route « aménagement-transition énergétique », l'année 2014 a vu le lancement de plusieurs démarches.

Grand Genève

À l'échelle du Grand Genève, divers travaux ont été menés en 2014 pour améliorer les données présentes dans GéoAgglo, le portail cartographique du Grand Genève.

Le lancement de la démarche PACA Arve Porte des Alpes vient compléter le catalogue des PACA existants.

L'ARC

> CONSTRUIRE LA PLANIFICATION ET LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : L'INTERSCOT

Dans la continuité des travaux de 2013 ayant fait émerger le Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, les activités de 2014 ont permis de préciser le rôle de l'InterSCOT : identification des thématiques à traiter, fonctionnement de la Conférence aménagement, etc.

La formalisation de la feuille de route politique de l'ARC et les réflexions pour la création du pôle métropolitain ont fait naître les premières discussions autour de la transformation de l'InterSCOT ARC en SCOT ARC à moyen terme.

> ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Dans le cadre des travaux du Grand Genève, la démarche PACA Arve Porte des Alpes a été mise en place en 2014 : construction de la gouvernance, puis formalisation du cahier des charges, pour la réalisation de la première étude générale en 2015. L'intégralité du territoire de l'ARC est désormais couverte par des démarches de PACA.

Zoom sur le foncier : le territoire de l'ARC est soumis à une pression foncière extrêmement importante qui est discriminante pour l'implantation de certaines activités économiques et pour la production de logements abordables, notamment au sein des grandes opérations urbaines. Afin d'apporter des outils aux collectivités sur cette problématique, l'ARC a lancé en 2014 une étude « Foncier, logements abordables et stratégie de développement économique dans le Grand Genève français ».

Zoom sur « urba-gare » : de nombreuses collectivités s'engagent dans des projets de pôles d'échanges multimodaux et projets urbains autour des gares. Un groupe de suivi technique a été mis en place par l'ARC afin de développer un centre de ressources type « urba-gare », permettant de mutualiser les réflexions et outils autour de ces projets urbains de grande ampleur.

> OBSERVER LE TERRITOIRE POUR MIEUX L'ANALYSER

À l'échelle de l'ARC, il a été décidé de se doter d'un observatoire du territoire pour disposer des données statistiques et géographiques nécessaires au suivi de l'évolution de la métropole. Cet observatoire est nécessaire dans un premier temps pour les travaux InterSCOT. D'ici 2020, il peut également devenir un outil au service de la communication de l'ARC et du Grand Genève (données objectives, cartes communicantes, etc.). L'appel d'offre a été lancé en 2014 pour une réalisation de l'observatoire au cours de l'année 2015.

Air, climat, énergie, environnement

Grand Genève

L'impact du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise est très fort en matière de qualité de l'air, de gestion des ressources naturelles ou encore de consommation énergétique. La prise en compte de ces problématiques nécessite une structuration et une organisation du territoire dans sa composante transfrontalière, mais également à l'échelle française du périmètre de l'ARC

L'ARC conduit donc, en collaboration avec ses collectivités membres et les partenaires institutionnels français, genevois ou vaudois, des études et des démarches visant à réduire les nuisances et pollutions à la source, ainsi qu'à mettre en valeur le potentiel naturel du territoire.

> Doter le Grand Genève d'un véritable outil de gestion et de prévision de la qualité de l'air

Porté par les experts français et suisses, le projet G²AME (Grand Genève Air Modèle Émissions) financé par l'Union Européenne, vise à construire un système intégré pour prévoir la qualité de l'air, plusieurs heures voire plusieurs jours en avance, pour mieux anticiper les pics de pollution. Cet outil permettra également de simuler des situations futures, et ainsi tester l'efficacité de mesures d'assainissement ou l'impact de futurs équipements. L'année 2014 a été consacrée à harmoniser les « inventaires et cadastres des émissions » de part et d'autre de la frontière, afin de parfaitement identifier et localiser les sources de pollution. Ce travail permettra ensuite d'évaluer les secteurs et les populations exposés.

> Un bilan homogénéisé des émissions de gaz à effet de serre pour le Grand Genève

Inspirée de la méthode de calcul dite « Bilan Carbone[®] » développée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le bilan des émissions de gaz à effet de serre visent à disposer d'une évaluation globale des émissions de GES générées par les activités de l'ensemble du territoire et d'apprécier la dépendance à la consommation des énergies fossiles. L'état des lieux livrera ses conclusions début 2015 et servira de référence les politiques de réduction des gaz à effet de serre conduites sur le Grand Genève. Pour les collectivités françaises membres de l'ARC, cet état des lieux offrira le diagnostic initial et indispensable à tout Plan Climat Énergie Territorial.

> Répondre aux nouvelles réglementations de gestion du bruit dans l'environnement

Pour répondre aux obligations de mise en conformité par rapport aux directives européennes, l'ARC a souhaité pouvoir évaluer les possibilités de réalisation d'une cartographie et d'un outil de monitoring stratégique des nuisances sonores à l'échelle du Grand Genève. Si le différentiel réglementaire entre les deux pays écarte à priori la mutualisation des stratégies françaises et suisses, les communes françaises ont pu s'organiser pour optimiser l'efficacité de leurs mesures, tout en réduisant leurs coûts.



Vue depuis le Salève

> ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En partenariat avec l'Office Fédéral de l'Environnement suisse, l'étude pilote d'analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques s'est poursuivie. L'année 2014 a vu la mise en place d'une très large consultation des acteurs et experts locaux sur diverses thématiques (la ressource en eau, les infrastructures, la biodiversité, l'agriculture, etc.). L'ensemble des données récoltées a été analysé tant quantitativement que qualitativement, en vue de délivrer des résultats au premier semestre 2015.

L'ARC

Les démarches engagées sur le périmètre du Grand Genève connaissent des déclinaisons sur le Genevois français à l'image des travaux relatifs au bruit : des démarches spécifiques engagées par les membres de l'ARC ont débouché sur le lancement d'un groupement de commande pour réaliser cartes du bruit en agglomération et Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) spécifiques aux unités urbaines.

L'ARC est également investi dans le suivi des grands projets et initiatives publiques ou privées telles que les permis d'exploration sur la géothermie.

www.arcdugenevois.fr > rubrique Domaines d'interventions > Environnement

www.grand-geneve.org > rubrique Médiathèque > Cahiers thématiques – air, climat, énergie

Cahier n°18-21 : Étude énergétique stratégique (CCPG et PACA Genève/St-Genis/Gex) – janvier 2014



Ferme des 4 saisons, magasin de producteur, Reignier-Esery

© Anna Pizzolante, Rezo.ch

Agriculture

L'agriculture constitue une activité économique à pérenniser en préservant les conditions d'exploitation correctes pour les agriculteurs. Elle contribue à améliorer la qualité de vie en façonnant et en maintenant des paysages de qualité. Allier richesse paysagère et agglomération en développement est l'une des ambitions du Grand Genève et du Genevois français.

Grand Genève

L'année 2014 a vu :

- La poursuite de l'action « Chez mon fermier ». Il s'agit d'une cartographie interactive mettant en valeur l'offre agricole du Grand Genève. Cette carte recense plus de 550 exploitations agricoles suisses et françaises, qui reflètent la diversité du territoire et la qualité du terroir : production viticole, viandes, poissons, charcuterie, produits laitiers, fruits, légumes, arbres et plantes... mais aussi les prestations touristiques agricoles

(fermes pédagogiques, hébergement à la ferme, etc.). Cette démarche permet de valoriser la production locale et de mettre en réseau les exploitants franco-valdo-genevois pratiquant la vente directe.

- La conclusion d'une étude sur les besoins régionaux en matière d'abattage, qui interroge sur l'opportunité de créer un ou plusieurs abattoirs sur le territoire ou de valoriser les outils existants.

www.grand-geneve.org/chezmonfermier

www.grand-geneve.org > rubrique Médiathèque > Cahiers thématiques et PACA, Agriculture : sortie du cahier 13-22 « Les besoins régionaux dans le Grand Genève en matière d'abattage - décembre 2014

Contact Chez mon fermier : grand-geneve@etat.ge.ch

L'ARC

CDDRA : LE PSADER DU GENEVOIS FRANÇAIS

En 2014, l'animation PSADER a permis d'accompagner plusieurs projets : projet agricole sur le territoire d'Annemasse Agglomération, projet de modernisation de l'abattoir de Bellegarde, réflexion sur l'organisation d'une filière de méthanisation de la CC du Genevois.

Elle a également apporté un appui aux maîtrises d'ouvrage avec l'instruction des demandes de subvention notamment sur le dossier « circuits courts » de la CC Quatre Rivières et le projet d'accompagnement des exploitations de zone franche vers le label Suisse Garantie.

L'ARC assure le lien entre le projet de territoire de l'ARC et le Grand Genève : participation au groupe technique Projet Agricole d'Agglomération, veille technique et politique sur le projet d'ordonnance sur l'utilisation de l'indication de provenance « Suisse » pour les denrées alimentaires – Swissness, copilotage du groupe technique « les besoins du Grand Genève en matière d'abattage », participation à la réflexion « stratégie de valorisation de l'agriculture du Grand Genève » et suivi de l'étude de faisabilité pour la création d'une filière produits laitiers sur la zone franche de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Environnement et paysage

Les paysages définissent une région et structurent son identité et son visage. Ils contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire. Leur altération ou leur disparition serait une véritable perte pour l'agglomération franco-valdo-genevoise et le Genevois français. Leur préservation et leur mise en valeur sont donc des enjeux importants pour le territoire.

Grand Genève

> CONTRATS CORRIDORS

Les contrats corridors sont des outils techniques et financiers créés en juillet 2006 par la Région Rhône-Alpes. Ils permettent de répondre aux objectifs de maintien et de restauration des corridors biologiques ainsi que de préservation de la biodiversité. L'année 2014 a été marquée par la poursuite de l'élaboration des contrats corridors « Salève-Voirons » et « Bargy-Glières-Môle » et la signature du contrat corridors transfrontalier « Vesancy-Versoix » le 27 février 2014.



© État de Genève. Gérard Chardonnet

Signature du contrat corridors Vesancy-Versoix

Le contrat corridors biologiques transfrontaliers Vesancy-Versoix comporte au total 52 mesures pour mieux préserver les déplacements de la biodiversité locale : 19 mesures françaises (3 339 227 €), 5 mesures genevoises (2 535 612 CHF), 4 mesures vaudoises (454 356 CHF) et 24 mesures transfrontalières (2 133 761 €, 1 043 581 CHF côté genevois et 1 403 008 CHF côté vaudois).

www.grand-geneve.org, rubrique Médiathèque, Cahiers thématiques nature, paysage

Cahier n°13-63 : Contrat corridors Vesancy-Versoix – février 2014

> ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Un état des lieux des acteurs, des actions menées et des besoins sur le territoire du Grand Genève en matière d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales a été finalisé en 2014. Il vise à analyser la capacité de mutualisation d'actions entre les structures concernées et propose un plan d'actions à l'échelle transfrontalière.

www.grand-geneve.org, rubrique Médiathèque, Cahiers thématiques nature, paysage

Cahier n°13-92 : Espèces exotiques envahissantes animales et végétales : Plan d'actions 2015-2018 pour le territoire du Grand Genève – octobre 2014

Cahier n°13-91 : Espèces exotiques envahissantes animales et végétales : État des lieux des acteurs, des actions menées et des besoins sur le territoire du Grand Genève – avril 2014

> PROJET PAYSAGE DU GRAND GENÈVE

Un travail de concertation autour du paysage dans le Grand Genève a été mené en 2014 dans la continuité du Plan Paysage. L'objectif principal de ce travail a été d'élargir le champ des acteurs liés au paysage et d'identifier les domaines d'intervention prioritaires du Grand Genève sur cette thématique.

www.grand-geneve.org, rubrique Médiathèque, Cahiers thématiques nature, paysage
Cahier n°13-71 : Un projet paysage pour le Grand Genève, poursuivre et concrétiser – octobre 2014

> PROJETS PRIORITAIRES DE PAYSAGE

Toujours dans l'objectif de préserver et de valoriser les richesses paysagères qui forgent l'identité locale, le projet paysage 2012 propose 10 projets prioritaires de paysage (PPP) et des mesures d'aménagement paysager (MAP) nécessaires à leur mise en œuvre. 2014 a vu la finalisation de la démarche PPP Arve qui vise à valoriser les paysages de l'Arve et ses abords en aval de son cours.

www.grand-geneve.org, rubrique Médiathèque, Cahiers thématiques nature, paysage

Cahier n°13-83 : Projet de paysage prioritaire Arve, rapport final – octobre 2014

Le développement économique, l'emploi et la formation

Grand Genève

> LA CELLULE TRANSFRONTALIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Lancée officiellement par la Commission économie, emploi, formation du CRFG de mai 2013, la cellule a fait l'objet d'une évaluation en octobre 2014 : le travail sur la bilocalisation implique de mieux clarifier les rôles respectifs des acteurs économiques suisses et français. Une feuille de route a été établie pour les années 2014 et 2015.

> FORUM D'AFFAIRES FRANCO-SUISSE

Dès 2014, l'ARC, a appuyé les collectivités membres et leurs agences de développement économique, en coordonnant la participation du Genevois français au Forum d'Affaires Franco-Suisse aux côtés du Canton de Genève et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Suisse. L'échange de pratiques locales entre acteurs économiques de part et d'autre de la frontière et le partage d'une culture économique commune s'appuient notamment sur l'organisation de tables rondes franco-suisse autour des thématiques économiques (ex : le



financement de projets transfrontaliers). L'ARC a financé et contribué depuis 2013 à la tenue de ces tables rondes organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Suisse (CCIFS), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG), la Maison de l'Economie et Développement (MED), et la Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement Genevois (SEMAG). Près de 200 entreprises et acteurs du développement économique auront été réunis sur 2014.

> ÉTUDE SUR LES LIEUX DE TRAVAIL PARTAGÉS

L'ARC est l'un des partenaires de l'opération Interreg Tiers-Lieux portée par OCALIA/SOFIES, visant à étudier l'implantation de sites de co-working (de « tiers lieux » situés entre domicile et lieu de travail) sur le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'étude lancée fin 2013 s'achève pour début 2015. L'année 2014 aura permis de rencontrer les entreprises et employeurs ainsi que les différentes entités publiques franco-suisse pour identifier les possibilités de déploiement de part et d'autre de la frontière.

L'ARC

> ÉCO-CITÉ FRANÇAISE DU GRAND GENÈVE

L'ARC a validé à l'automne 2013, la stratégie de développement économique à l'échelle du Genevois français à travers l'éco-cité française du Grand Genève. Cette stratégie repose sur la coordination et la facilitation d'opérations portées par les membres de l'ARC (à l'instar du Cercle de l'Innovation, de l'Étoile Annemasse Genève, de la création du du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) InnoVales à titre d'exemples) afin de les rendre mieux visibles et lisibles sur le marché, en Rhône-Alpes et au sein du Grand Genève. Il s'agit de favoriser les coopérations entre acteurs privés et publics et d'encourager l'innovation, la création de valeur et d'emplois. L'objectif est de développer le Grand Genève français en tant que territoire compétitif et durable.

Sept axes de développement ont été arrêtés. Pour chacun de ces axes, un panier de projets a été identifié. Le travail de l'année 2014 a consisté à structurer et accompagner la mise en œuvre des premières opérations, notamment :

- **Le développement d'une offre Bien-Être et Sports Nautiques :** afin de développer des plans d'actions avec le réseau d'acteurs publics/privés, deux études ont été lancées à l'automne 2014 avec les chambres consulaires de l'Ain et de Haute-Savoie, les clusters régionaux dédiés à ces secteurs d'activités et les partenaires locaux. Ces études auront contribué à la création d'un réseau d'entreprises par la tenue d'ateliers d'échanges visant à déterminer les besoins et attentes des différents interlocuteurs. Les plans d'action seront validés courant 2015 ;
- **L'émergence d'un PTCE Construction Durable et Économie Sociale et Solidaire :** le PTCE « InnoVales », situé à Saint-Pierre-en-Faucigny a reçu dès 2013 le soutien de l'ARC. Le PTCE InnoVales, reconnu notamment par l'Union Européenne, l'État et la Région Rhône-Alpes, développe un projet territorial proposant une offre de services complète : un centre de ressources sur l'écoconstruction ; une démarche d'accompagnement des entreprises pour l'émergence de nouveaux marchés porteurs ; la création d'un incubateur spécialisé en construction durable et/ou l'ESS ; des services d'accueil et d'orientation ; de la formation, etc. ;

- **Marketing territorial / promotion et prospection d'entreprises** : dans le cadre de la promotion du territoire, de ses grands projets d'aménagement et des produits immobiliers et fonciers, l'ARC s'est investi fin 2014 dans la participation du Genevois français au Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) avec les collectivités et agences économiques du territoire. Près de 250 prospects ont été accueillis sur le stand du Genevois français ;
- **Une veille concurrentielle pour la filière Mécatronique** : L'ARC cofinance un programme de veille concurrentielle et d'accompagnement à l'international en collaboration étroite avec le Pôle de Compétitivité Mont Blanc Industries.



SIMI, Stand « Grand Genève français, l'éco-cité », 2-4 décembre 2014. Première participation de l'ARC

© ARC

L'ARC s'est investi dans le développement de l'enseignement supérieur, le renforcement des liens entre universités et entreprises et la formation.

Dans le cadre du CDDRA, l'ARC mène un travail de coordination des différents dispositifs emploi-formation de la Région Rhône-Alpes (CTEF).

Afin de mobiliser les entreprises du territoire et de renforcer le lien entreprises-formation-développement économique, l'ARC a adhéré, à titre d'expérimentation pour l'année 2014, au Club des entreprises de l'Université de Savoie.

La communication et identité du territoire

En partant du constat que l'essentiel des difficultés rencontrées par le Grand Genève provient d'une appropriation insuffisante du projet par la population, et notamment la population genevoise, les enjeux en terme de communication restent de première importance.

L'ARC dans le Grand Genève

À l'échelle du Grand Genève, le changement de nom a permis d'engager une communication orientée vers le grand public, (le nom « Grand Genève » a été retenu en mai 2012, suite à une consultation populaire). L'ARC a porté l'évolution de la communication du Grand Genève vers le grand public et poursuit ses efforts pour une meilleure appropriation du territoire par ses citoyens.

La démarche de refonte de la stratégie de communication en 2014 vise à améliorer une image dégradée du Grand Genève et renforcer la notoriété d'une structure contestée par les mouvements populistes. La population doit s'approprier le Grand Genève comme un territoire qui est le sien.

UNE STRATÉGIE ADAPTÉE

L'ARC a redéfini les principes d'une stratégie, pour améliorer et accentuer la communication de l'agglomération franco-valdo-genevoise, autour des axes suivants :

- pédagogie : réexpliquer les bases du projet, les fondamentaux ;
- apporter des éléments de preuve, témoigner, créer de l'actualité : agir plutôt que réagir ;
- révéler les efforts de construction de l'agglomération et expliquer ce que Genève gagne et économise avec le Grand Genève ;
- créer de l'opinion et faire réagir ;
- faire émerger les éléments pour qu'ils se diffusent : les projets du Grand Genève sont une réponse aux problématiques des citoyens du bassin transfrontalier.

Une série d'événements majeurs

- Signature du contrat corridors Vesancy-Versoix - 27 février ;
- Sortie de l'Atlas historique du pays de Genève : des Celtes au Grand Genève - 2 mai
- Jeux de Genève - 17-18 mai
- Deuxièmes rencontres transfrontalières de la communication, avec l'A3CG - 27 mai
- Inauguration du téléphérique du Salève - 1^{er} juin
- Biennale de la danse à Lyon (1 groupe Grand Genève) - 14 septembre
- Fête nationale Suisse, stand Chez mon fermier - 1^{er} août ;
- Campagne de communication sur l'application Chez mon fermier - septembre/octobre.



Rencontre des communicants du Grand Genève, organisée avec l'Association des chargés de communication du canton de Genève (A3CG), 27 mai 2014



Jeux de Genève, 17-18 mai 2014

© Michel Jacquier

Le terme Grand Genève entre petit à petit dans notre vocabulaire. On parle du Grand Genève comme d'un territoire commun, qui unit les uns et les autres :

- médias : pages « Grand Genève » dans plusieurs journaux (presse écrite) ;
- les Jeux du Grand Genève (une nouvelle édition interviendra en 2016) ;
- la Biennale de la danse à Lyon, avec un groupe de 400 danseurs du Grand Genève venus des deux côtés de la frontière.

- 13 communiqués de presse diffusés ;
- 2 conférences de presse organisées ;
- 59 000 connexions au site www.grand-geneve.org (+93 % en 5 ans) ;
- 16 000 connexions au site Chez mon fermier, 4 800 téléchargements de l'application.



Stand Chez mon fermier lors de la Fête nationale Suisse à Genève, 1^{er} août 2014

ARC

> LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION DE L'ARC

2014 a permis de faire évoluer la stratégie de communication de l'ARC. Axe majeur de la feuille de route 2014-2020, la communication se veut désormais plus régulière, avec une présence accrue dans les médias et une prise de position sur davantage de sujets liés au transfrontalier. Une communication qui se veut plus proche des élus du territoire.

À l'orée 2015, une série d'événements et d'actions doit permettre d'expliquer, de communiquer et d'occuper le terrain médiatique, avec en fil rouge la création du futur Pôle métropolitain. Il s'agit de simplifier les messages.

> ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE GRAND GENÈVE FRANÇAIS, L'ÉCO-CITÉ

Après avoir présenté la démarche en 2013, le service communication de l'ARC a réalisé la charte graphique et le logo du Grand Genève français, l'éco-cité, repris sur les supports, dans le but d'avoir un ensemble cohérent de supports de communication utilisés sur le stand du salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) de Paris, tenu du 2 au 4 décembre 2014. Les supports sont destinés à être réutilisés et évolueront sur les opérations de communication en 2015 (trois salons).



Logo créé par l'agence Ligne Ovale, novembre 2014

Schéma de communication ARC 2014



Culture

La culture contribue à la construction de l'agglomération comme la preuve tangible du Vivre ensemble, et concourt à la création de liens sociaux.

Le Grand Genève constitue un carrefour culturel, comptant plus de 1 200 équipements (toutes activités confondues : théâtre, danse, musique, lecture, arts plastiques..., bénévoles ou professionnelles) dont 40 % sont situés dans le Genevois français. Il s'agit de mettre en synergie les projets et les acteurs locaux afin de faciliter l'accès à la culture pour tous les publics. La culture est un vecteur de cohésion sociale et d'appropriation du territoire.

L'ARC participe à la commission Culture, Éducation et Sport du CRFG qui assure le suivi et le subventionnement de projets transfrontaliers. Les membres de la commission ont souligné le succès des projets culturels transfrontaliers soutenus par la Région au travers du CDDRA et par l'ARC : Biennale de la Danse, Grafficity, Enfance de l'Art...

Grand Genève

> CONCERTATION CULTURELLE

Le 5 septembre 2014, Château Rouge accueillait, au nom de l'ARC, le groupe de concertation culturelle du Grand Genève. L'objectif visait à examiner les travaux des collectivités locales en matière d'impulsion, d'accompagnement, de mise en œuvre et de valorisation des projets transfrontaliers. La réflexion a porté sur une simplification du fonctionnement institutionnel et le financement des actions culturelles transfrontalières et évoqué un fonds commun orienté vers les actions culturelles transfrontalières.

> GRAFFICITY

L'ARC a soutenu le Projet Grafficity, porté par l'association FBI, qui consiste à proposer des démarches de médiation culturelle aux habitants des quartiers accueillant les grands projets urbains et de mobilité liés au Léman Express. À travers des actions culturelles participatives et ludiques, des projets spécifiques sont développés pour chaque communes concernées.

> GROUPE DE TRAVAIL LIVRE

Un groupe de travail Livre a été créé pour fédérer les sites dédiés aux grandes figures littéraires du territoire franco-valdo-genevois. Pour la France : Centre du livre d'artistes à Lucinges, Château de Voltaire à Ferney-Voltaire.

Ce travail a permis l'accueil de personnalités emblématiques de la pensée de la littérature contemporaine.

ARC

L'appel à Projets « Mise en réseau des acteurs culturels », inscrit dans le CDDRA, permet de mobiliser une enveloppe de 2,44 millions d'euros sur 6 ans (2013-2019) Pour financer les axes de travail suivants : la mise en réseau des festivals et des structures culturelles, la mise en réseau des actions liées aux livres et le réseau des bibliothèques, et la diversité culturelle : par les arts et le patrimoine, autour des jeunes, des cultures urbaines.

Cet appel à projets a fait l'objet, en 2014, de l'instruction d'une série de dossiers mobilisant plus de 73 000€ de subventions régionales.

Projet	Porteur de projet	Subvention régionale en €
Enfance de l'art	Ville de Saint-Julien en Genevois	7 650
Mise en réseau des bibliothèques	C.C. Quatre Rivières	17 162
Festival BD Chine	MJC Bellegarde sur Valserine	3 900
Festival du jeu	Bonneville - Service Jeunesse	14 040
Art et Industry	Villa du Parc	30 900
Total des subventions régionales sollicitées en euros		73 652 €

La rubrique Agenda culturel du site internet du Grand Genève remporte un vif succès : de la part des visiteurs (pages les plus visitées du site) et des organisateurs d'événements qui contactent l'ARC de manière régulière pour figurer sur le site.

Garantir la concertation

Le Forum d'agglomération du Grand Genève

Le Forum d'agglomération du Grand Genève a été installé le 25 septembre 2013. Cette instance de concertation de la société civile transfrontalière a trois objectifs : devenir un espace de discussion et de dialogue pour la société civile ; être un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques ; s'affirmer comme un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants.

Le Forum regroupe 75 structures réparties en trois collèges : économie, social et culturel, environnement.

Il est géré par un Bureau comprenant un Président, Alain Rouiller (Conseil Lémanique pour l'Environnement) et trois vice-présidents :

- pour le collège environnement : Catherine Walther-Selosse ;
- pour le collège social et culturel : Myriam Constantin ;
- pour le collège économie : Nicolas Aune.



Bellegarde-sur-Valserine

© Lucien Fortunati

Le GLCT du Grand Genève a saisi le Forum d'agglomération du Grand Genève de trois questions :

- Quels sont les nouveaux leviers de financement que peut utiliser le Grand Genève ?
- Quelle est l'identité du Grand Genève ? Comment la valoriser ?
- Quels systèmes de covoiturage mettre en place dans le Grand Genève ?

Le Forum s'est saisi de trois sujets :

- la mobilité dans le Grand Genève ;
- l'observation territoriale ;
- le lien école-entreprise.

En 2014, la Commission de travail sur l'identité du Grand Genève a rendu un premier rapport.

www.grand-geneve.org, rubrique Grand Genève > Participation
> Le Forum d'agglomération

Le CLD du Genevois français

> ACCOMPAGNEMENT DE L'ARC ET DU GRAND GENÈVE

Le Conseil local de développement du Genevois français intervient à deux échelles territoriales majeures : le Genevois Français et le Grand Genève.

Il s'agit d'abord d'accompagner les travaux du CDDRA : le CLD est présent aux réunions du Comité de Pilotage CDDRA et aux conférences et groupes de travail thématiques.

Le CLD est représenté au Forum d'Agglomération, s'engageant notamment dans la réflexion menée sur le financement du Grand Genève.

Le CLD s'inscrit dans les réseaux locaux et nationaux tels le réseau interCLD 01, la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) avec une participation aux Rencontres nationales des Conseils de Développement.



Installation du Forum d'agglomération
le 25 septembre 2013 à Genève

© Grand Genève

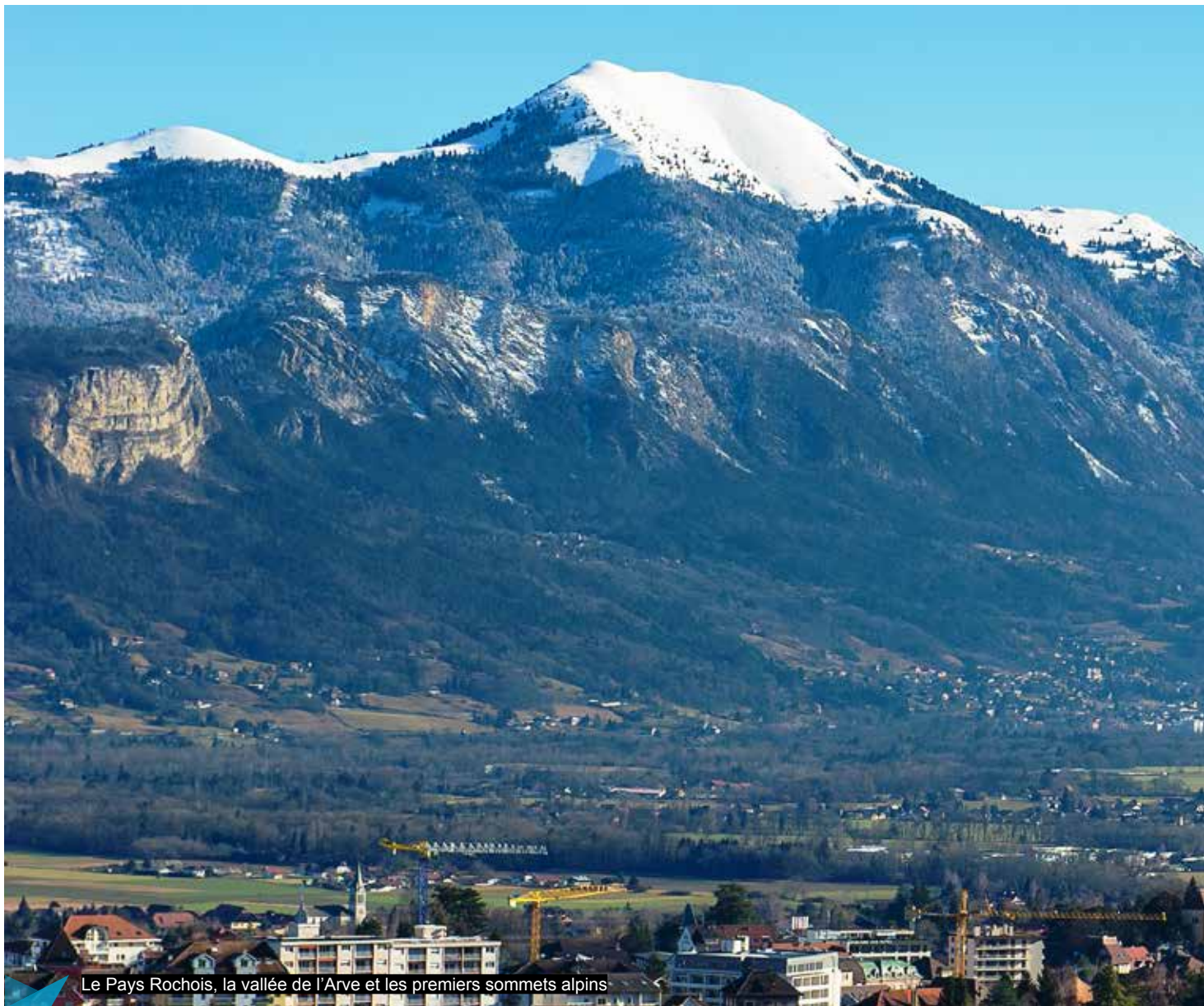
Le CLD a également noué un partenariat avec l'association Genevois sans frontière et poursuivi avec le CESER pendant l'année 2014 les contacts et échanges d'informations initiés en 2013.

Actions menées en 2014 :

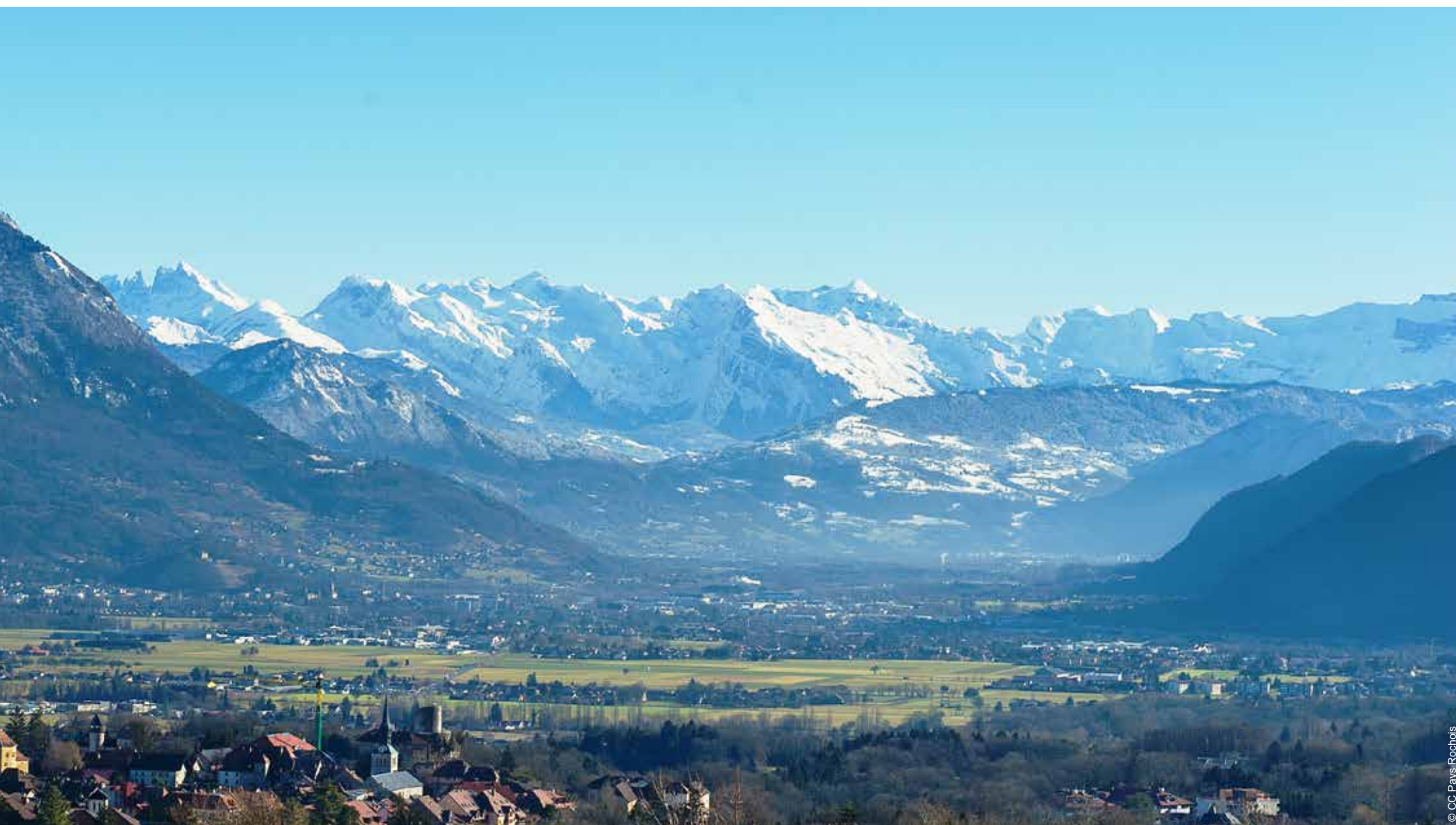
- la réalisation d'une fiche synthétique de présentation du CLD envoyée à toutes les communes de l'ARC, aux EPCI, pour diffusion dans leurs bulletins d'information ;
- la production d'un avis dans le cadre de l'enquête Paysage du Grand Genève ;
- l'organisation d'un débat sur les « faux résidents secondaires » suivi de la production d'un communiqué de presse ;
- des insertions régulières dans la revue Grand Genève Magazine (présentation du CLD, vivre ensemble et « pour un relevé réel des habitants du Genevois français ») ;
- l'actualisation du cahier pédagogique Grand Genève : initié en 2012 et à destination des lycéens des classes de Première, il présente de manière pédagogique le contexte du Grand Genève, ses atouts et préoccupations. Cette actualisation insère des témoignages pour montrer un Grand Genève plus vivant, plus concret. Sa diffusion est prévue pour 2015.

Les membres du CLD se sont réunis neuf fois en Bureaux et deux fois en Assemblée plénière.

À titre interne, le CLD observe une veille informative et diffuse à l'ensemble de ses membres les informations relatives aux chantiers de l'ARC.



Le Pays Rochois, la vallée de l'Arve et les premiers sommets alpins



3

Glossaire



Douvaine et lac Léman



A3CG : Association des chargés de communication du canton de Genève.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

ARC : Assemblée régionale de coopération du Genevois.

BHNS : Bus à haut niveau de service.

CA : Communauté d'agglomération.

CC : Communauté de communes.

CDDRA : Contrat de développement durable Rhône-Alpes.

CCIFS : Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Suisse.

CFG : Compensation financière genevoise.

CLD : Conseil local de développement.

CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

CRFG : Comité régional franco-genevois.

FEDER : Fonds européen de développement régional.

FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire.

GEC : Groupement européen de coopération.

GLCT : Groupement local de coopération transfrontalière.

GPRA : Grand projet Rhône-Alpes.

G²AME : Grand Genève air modèle émissions.

SIMI : Salon international des professionnels de l'immobilier.

ONG : Organisation non gouvernementale.

PACA : Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération.

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable.

PPP : Projet prioritaire de paysage.

PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

PSADER : Plan stratégique agricole et de développement rural.

PTCE : Pôle territorial de coopération économique.

P+R : Parking relais.

PTU : Périmètres de transports urbains.

SC²ET : Schéma de cohérence air-climat-énergie.

SCOT : Schémas de cohérence territoriale.

SEMAG : Société d'économie mixte pour l'aménagement Genevois.



Plage d'Excenevex



4

Annexes

Statuts de l'ARC

Syndicat mixte







PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DU CONTRÔLE, DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PREFET DE L'AIN
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 2010-207 du 14 janvier 2010

portant création de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5711-1 et suivants;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 24 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie;
- VU le décret du 2 mars 2009 portant nomination de M. Régis GUYOT, Préfet, en qualité de Préfet de l'Ain;
- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons 22 juillet 2009
 - Communauté de Communes du Bas Chablais 2 juillet 2009
 - Communauté de Communes du Genevois 21 septembre 2009
 - Communauté de Communes du Pays de Gex 17 septembre 2009
 - Communauté de Communes Arve et Salève 30 septembre 2009
 - Communauté de Communes du Pays Bellegardien 8 septembre 2009
 - Communauté de Communes des Collines du Léman 17 septembre 2009
 - Communauté de Communes Faucigny-Glières 16 juillet 2009
 - Communauté de Communes du Pays Rochois 1er septembre 2009
 - commune de THONON-LES-BAINS 30 septembre 2009

décidant d'adhérer à l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons 25 novembre 2009
 - Communauté de Communes du Bas Chablais 15 décembre 2009

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

- Communauté de Communes du Genevois 14 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays de Gex 26 novembre 2009
- Communauté de Communes Arve et Salève 16 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays Bellegardien 3 décembre 2009
- Communauté de Communes des Collines du Léman 14 décembre 2009
- Communauté de Communes Faucigny-Glières 3 décembre 2009
- Communauté de Communes du Pays Rochois 15 décembre 2009
- commune de THONON-LES-BAINS 30 septembre 2009

approuvant le périmètre et les statuts de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

SUR proposition de MM. les Secrétaires Généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Il est formé entre:

- la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons, dite Annemasse Agglo
- la Communauté de Communes du Bas Chablais
- la Communauté de Communes du Genevois
- la Communauté de Communes du Pays de Gex
- la Communauté de Communes Arve et Salève
- la Communauté de Communes du Pays Bellegardien
- la Communauté de Communes des Collines du Léman
- la Communauté de Communes Faucigny-Glières
- la Communauté de Communes du Pays Rochois
- la commune de THONON-LES-BAINS

un syndicat mixte qui prend la dénomination de:

« ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte »

ARTICLE 2: OBJET:

- **2-1:** L'ARC SM coordonne les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français (Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex et Bassin Bellegardien), du Faucigny et du Chablais, notamment :
- contrats de développement Rhône-Alpes et toute démarche qui se renforcerait d'une approche globale ou coordonnée du territoire ou du développement
 - coordination inter-SCOT et toute démarche de planification qui justifierait une recherche de cohérence spatiale, dans les domaines économique et commercial, mobilité, urbanisation, logement, environnement, développement durable, formation initiale, continue et supérieure, coordination et gestion des systèmes de soins
 - appui au développement économique et touristique pour la coordination des pôles de développement du bassin transfrontalier, le développement des réseaux hauts débits, la mise en place d'actions communes de promotion et d'accueil, l'accueil d'ONG

Rue du 30ème Régiment d'infanterie BP 2332 74034 ANNECY CEDEX Tph 04.50.33.60.00 FAX 04.50.52.90.05

3

- appui pour la mise en place et participation à des réseaux d'observation du territoire (Observatoire Statistique Transfrontalier, Système d'Information Géographique)

➤ **2-2:** L'ARC SM coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, et de toute structure transfrontalière créée à cet objet:

- Il assure les liens et concertations souhaitables entre ses membres et avec les autorités suisses compétentes sur le périmètre du PAFVG, pour faciliter la démarche globale d'agglomération et sa mise en œuvre, en même temps qu'une prise en compte des spécificités des différents territoires de ses membres
- Il assure un suivi des questions juridiques liées à ces domaines concernant les territoires français et la coopération transfrontalière et propose toute structure opérationnelle utile au développement du territoire

➤ **2-3:** L'ARC SM élabore, signe et pilote des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union européenne, ou avec des acteurs de développement concernés:

- L'ARC SM agit en concertation avec les parties concernées, après délibération du comité syndical. Il en assure la responsabilité et les garanties nécessaires auprès des autorités partenaires. Il s'assure des cofinancements et moyens nécessaires

➤ **2-4:** L'ARC SM organise ou réalise toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations:

- Il constitue une plate-forme d'échanges avec les territoires voisins du bassin de vie franco-valdo-genevois (agglomération d'Annecy, moyenne vallée de l'Arve, région d'Evian, de Cruseilles, Haut-Bugey, etc)
- Il propose l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux de développement des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC SM
- Il recueille, analyse, synthétise et diffuse l'ensemble des informations utiles ou nécessaires pour une appropriation forte par les responsables politiques, administratifs et professionnels des enjeux de développement du territoire

ARTICLE 3: SIEGE:

Le siège du syndicat mixte est fixé à AMBILLY (Haute-Savoie), Clos Babuty, avenue Jean Jaurès.

4

ARTICLE 4: DUREE:

Le syndicat mixte est institué pour une durée limitée à la réalisation de son objet.

ARTICLE 5: COMITE SYNDICAL:

➤ 5.1 Composition:

Le syndicat est administré par un comité composé de l'ensemble des membres.

Chaque membre est représenté par deux délégués titulaires et, au-delà de 20 000 habitants par un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1^{er} janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.

Les délégués des membres sont désignés par leur assemblée délibérante pour la durée du mandat de cette assemblée, selon les dispositions du CGCT qui leur sont applicables.

Sont désignés, de même, en nombre égal des titulaires, des délégués suppléants. Ceux-ci ne votent qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire.

➤ 5.2 Pouvoirs du comité syndical:

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du syndicat.

Il adopte le règlement intérieur du syndicat.

Le comité syndical élit le Président, les Vice-présidents et le Bureau. Le comité syndical vote le nombre de membres et les prérogatives du Bureau.

➤ 5.3 Fonctionnement:

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité syndical délibère sur toutes les affaires intéressant le syndicat.

Le comité syndical peut décider, à son initiative, à celle du bureau ou du Président de créer des commissions de travail thématiques ou ponctuelles.

Le comité syndical peut sur proposition du Président, confier des missions ponctuelles à un de ses membres. Il peut déléguer une partie de ses compétences au Président ou au Bureau, à l'exception :

1°) du vote du budget, des décisions de financement et d'emprunt ;

2°) de l'approbation du compte administratif ;

3°) du programme de travail annuel et pluriannuel du syndicat,

4°) des décisions relatives aux modifications de l'objet, des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.

ARTICLE 6: BUREAU:

- 6-1: Le bureau du syndicat est formé d'un président, de plusieurs vice présidents et d'autres membres.
- 6-2: Le bureau est élu par le comité syndical parmi les délégués titulaires, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Chaque membre de l'ARC SM est représenté au bureau.
- 6-3: Outre des délégués titulaires tels que décrits à l'article 6-1, le bureau peut comprendre également des délégués titulaires du comité syndical, en vertu de missions ou délégations qui leurs seraient confiées par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité. Ces membres sont alors élus par le comité syndical.
- 6-4: Le bureau est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat et de préparer à ses côtés les comités syndicaux.
- 6-5: Le bureau se réunit sur l'initiative du Président autant que de besoin.
- 6-6: Dans la mesure où le bureau peut être appelé à prendre des décisions sur des affaires qui lui ont été déléguées par le comité syndical, les règles applicables aux délibérations de l'assemblée plénière, notamment en ce qui concerne les conditions de quorum, la majorité requise pour leur adoption, les modes de scrutin et les conditions d'acquisition du caractère exécutoire prévues à l'article 6.3 lui sont applicables.

ARTICLE 7: PRESIDENT:

Le Président représente l'ARC SM.

Le Président est élu par le comité syndical.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est chargé de l'administration du syndicat.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, confier des missions aux Vice-présidents, à un membre du bureau, à un membre du comité syndical.

Il représente en justice le syndicat.

Il est le chef des services du syndicat.

Le Président représente l'ARC SM dans les instances transfrontalières où le syndicat est appelé à siéger. Il propose au vote du comité syndical autant de titulaires et suppléants que nécessaire parmi ses membres pour composer la délégation de l'ARC SM dans ces instances.

ARTICLE 8: VICE-PRESIDENTS:

Les Vice-présidents sont élus par le comité syndical, à la majorité absolue, sans que leur nombre puisse excéder 30% de l'effectif du comité syndical.

Les vice-présidents peuvent se voir déléguer par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, ou confier des missions particulières.

ARTICLE 9: NOMINATION DU COMPTABLE:

Les fonctions de receveur du syndicat mixte seront exercées par le trésorier d'ANNEMASSE.

ARTICLE 10: DEPENSES:

- Les membres du SM ARC participent au financement des dépenses engagées dans le cadre du développement du Genevois français, du Faucigny, du Chablais et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois selon les conditions fixées par les statuts et les décisions votées par le comité syndical.
- Le budget du syndicat identifie les comptes généraux de structure et de fonctionnement, les comptes liés aux projets, les partenariats et les prestations assurées.
- Les budgets annuels du syndicat, les emprunts et les décisions de financement doivent être approuvés par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Les contributions des membres aux dépenses du syndicat sont précisées à l'article 14-2 ci-après. Elles doivent à minima couvrir les dépenses générales de fonctionnement et de structure propres au syndicat mixte.

ARTICLE 11: RECETTES:**➤ 11-1: Recettes du syndicat:**

Les recettes du syndicat comprennent notamment :

- Les contributions des membres ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers ;
- Les subventions de l'Union européenne, de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Le produit des emprunts ;
- Les produits des dons et legs.
- Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur, présents et à venir.

➤ 11-2: Contributions des membres:

- Le montant de la contribution des membres aux dépenses du syndicat est fixé chaque année par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1er janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.
- Les contributions aux dépenses du syndicat sont réparties entre les membres de la façon suivante :
 - ✓ Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant
 - ✓ Contribution majorée : cotisation de base + majoration = (x) centimes d'euros par habitant;

- L'ensemble des membres de l'ARC SM acquittent au minimum la cotisation de base, correspondant à l'exercice de son objet tel que décrit aux articles 2-1 à 2-4 des présents statuts.
- Chacun des membres de l'ARC SM acquittera, au plus tard dans les trois ans suivant son adhésion au syndicat mixte, la contribution renforcée pour la réalisation de l'objet décrit aux articles 2-1 à 2-4.
- Les règles de pondération éventuellement applicables seront déterminées par le comité syndical.
- En cas d'adhésion d'un membre en cours d'année, le comité syndical précisera les conditions financières de l'adhésion de ce membre.

ARTICLE 12: MODIFICATIONS STATUTAIRES:

> 12.1: Extension ou réduction de l'objet du syndicat:

Le syndicat peut décider d'étendre ou de réduire son objet, sur initiative du comité syndical ou de l'un de ses membres, dans les conditions prévues à l'article L5211-17 du CGCT, par vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

> 12.2: Adhésion de nouveau membre:

L'adhésion d'un nouveau membre à l'initiative d'un membre, du Comité syndical ou du Préfet, dans les conditions prévues à l'article L5211-18-2 ou L5211-18-3 du CGCT, est soumise à l'accord du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte. (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

> 12.3: Retrait:

Un membre peut être autorisé à se retirer du syndicat dans les conditions prévues à l'article L5211-19 du CGCT, par vote du comité syndical et, des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 13: AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES:

Hormis l'article 12, les autres modifications statutaires, à l'initiative d'un membre ou du comité syndical, dans les conditions prévues à l'article L5211-20 du CGCT, sont soumises au vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 14: PRESTATIONS DE SERVICES :

L'ARC SM accompagne ses membres pour la réalisation de son objet. Il réalise ou diligente des études et expertises utiles à ses membres, assure auprès d'eux à leur demande et selon délibération du comité syndical, un appui conseil, une ingénierie au montage de projets, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention, le syndicat mixte pourra assurer des prestations de services pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 15: AUTRES DISPOSITIONS :

Toutes autres dispositions non prévues par les statuts sont régies par les dispositions du chapitre unique, titres I et II, livre septième, de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale.

ARTICLE 16 : Les statuts du syndicat mixte resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 17: M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain,
M. le Sous-Préfet de BONNEVILLE,
M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,
M. le Sous-Préfet de THONON-LES-BAINS,
M. le Sous-Préfet de GEX,
M. le Sous-Préfet de NANTUA,

MM. les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

M. le Maire de THONON-LES-BAINS,

Mme la Trésorière-Payeuse Générale de l'Ain et M. le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Savoie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Haute-Savoie et de l'Ain.

LE PREFET DE L'AIN


Régis GUYOT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAOIE


Jean-Luc VIDELAINE

